

2021

RAPPORT
ANNUEL



Canadian
Horticultural
Council

Conseil
canadien de
l'horticulture

100
1922-2022

Celebrating resiliency, growth and opportunity
Célébrer la résilience, la croissance et les opportunités



Contenu

01	Message du Président
03	Message de la Directrice générale
05	En chiffres
06	Gestion des risques de l'entreprise
08	Protection des cultures
13	Tableau de réévaluation
19	Énergie, environnement et changement climatique
21	Normes de l'industrie et de la salubrité alimentaire
23	Main-d'oeuvre
25	Commerce et mise en marché
28	Soutien du secteur
31	Secteur des légumes de serre
34	Potato
37	Recherche
39	Sensibilisation et communication



Message du Président

Lorsque je pense à l'année écoulée, je suis fier du fait que nous avons prouvé une fois de plus que lorsque les producteurs ont besoin de nous, nous sommes là. Cette année encore, nous en avons malheureusement eu de nombreux exemples, car le secteur des fruits et légumes a dû faire face à des difficultés considérables.

D'abord et avant tout, nous sommes tous encore aux prises avec les effets de la pandémie de COVID-19 qui continue d'avoir des répercussions sur nos familles, nos communautés et nos entreprises. Beaucoup d'entre vous sont encore confrontés aux défis persistants des restrictions de santé publique, des coûts d'isolement, des pénuries de main-d'œuvre, de l'instabilité financière et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement - autant de facteurs qui menacent gravement la viabilité de nos activités. Vous trouverez plus de détails sur les mesures que nous avons prises dans le rapport de la directrice générale.

Je suis également de tout cœur avec nos communautés de producteurs qui ont dû faire face à des obstacles supplémentaires. La sécheresse et les incendies de forêt qui ont sévi dans l'Ouest canadien au cours de l'été, les inondations dévastatrices en Colombie-Britannique en novembre, ainsi que les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et de partout au Canada qui continuent de faire face aux conséquences de la détection de la galle verruqueuse de la pomme de terre. Vous avez dû faire face à beaucoup de choses l'année dernière, mais vous avez fait preuve d'une remarquable résilience et avez persévéré dans tout cela. Vos efforts ont été vraiment admirables.

Malgré tous ces défis, l'équipe du CCH est restée au fait des enjeux continus qui touchent les producteurs et a réagi rapidement lorsque de nouveaux problèmes sont apparus. Dans les jours qui ont suivi les inondations en Colombie-Britannique, nous avons communiqué avec tous nos membres de la côte Ouest pour leur offrir toute l'aide possible. Nous avons ensuite travaillé avec la ministre Bibeau pour nous assurer qu'elle disposait de toute l'information nécessaire pour apporter son soutien aux régions touchées.

Lorsque les exportations de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard vers les États-Unis ont été suspendues à la fin de l'année dernière, nous avons réagi rapidement en compagnie du Conseil canadien de la pomme de terre et du PEI Potato Board. Nous nous sommes concentrés sur l'obtention d'un soutien financier adéquat pour les producteurs, sur la reprise des exportations vers les États-Unis et sur l'établissement de stratégies à plus long terme pour éviter que ce genre de problèmes commerciaux se produisent avec d'autres cultures. À la lumière de tout cela, je tiens à remercier les nombreuses personnes qui ont travaillé tard le soir et la fin de semaine pour aider à atténuer l'impact de ce problème très grave.

Comme je l'ai mentionné plus haut, les producteurs canadiens ont également continué d'être sérieusement touchés par les restrictions liées à la santé publique imposées en raison de la pandémie. L'année dernière, leur accès aux travailleurs saisonniers a été considérablement compromis. C'est pourquoi nous avons fait pression pour que les restrictions inutiles imposées à nos producteurs en matière d'accès à la main-d'œuvre étrangère temporaire soient supprimées. D'où notre pression que nous avons fait pour que le gouvernement fédéral reconnaisse l'agriculture comme une industrie essentielle, ce qui a permis d'accorder certaines exemptions lorsqu'il s'agissait de l'arrivée de travailleurs saisonniers.

Nous avons également sensibilisé le gouvernement pour lui expliquer l'importance de l'aspect pratique des normes relatives au logement des travailleurs, et nous avons cherché à obtenir le plus de soutien possible pour couvrir les dépenses des travailleurs en isolation. Même s'il y a encore beaucoup de travail à faire dans ce dossier, nous pensons que la situation des travailleurs aurait été bien pire si nous n'avions pas joué un rôle actif et continu sur cette question.

En plus de ces défis importants, nous nous sommes assurés de rester à la pointe de nos priorités habituelles tout au long de l'année dernière. La protection des cultures et la menace constante que représente pour nos membres la perte d'accès à ces produits figurent en tête de liste. Ils sont vitaux pour nos programmes de lutte intégrée contre les ravageurs et essentiels pour permettre aux producteurs de continuer de produire des fruits et légumes sûrs et prévisibles pour les consommateurs d'ici et d'ailleurs.

Nous continuons de travailler avec nos partenaires nationaux pour plaider auprès du gouvernement fédéral en faveur d'un accès à des produits de protection des cultures sûrs et modernes pour nos producteurs, et pour des investissements supplémentaires dans ces programmes afin de garantir que nos producteurs restent compétitifs par rapport au reste du monde.

L'année dernière, nous avons vu les effets de notre travail acharné, et nous pouvons nous féliciter en partie de l'investissement de 50 millions de dollars accordé à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et à la recherche sur la lutte antiparasitaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Nous faisons depuis longtemps pression pour que le gouvernement fédéral augmente son soutien financier à ces organismes afin de permettre aux producteurs de continuer à avoir accès à des produits de protection des cultures sûrs et modernes.

Une autre question prioritaire pour notre équipe au cours de l'année a été de renforcer nos relations de travail avec les principaux organismes gouvernementaux, en particulier

l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). De nombreux membres nous ont dit que les multiples barrières réglementaires les empêchaient d'innover et de fonctionner de manière compétitive. En conséquence, nous avons travaillé avec l'ACIA pour développer une relation de travail plus transparente, plus réactive et plus collaborative entre l'Agence et le secteur. Même si ce travail est toujours en cours, nous espérons que le dialogue s'améliorera dans les mois à venir.

Enfin, et c'est peut-être la nouvelle la plus excitante, nous allons de l'avant avec un changement de marque de notre organisation. Nous modifions notre nom *Conseil canadien de l'horticulture* à *Producteurs de fruits et légumes du Canada* (PFLC), et je suis personnellement très enthousiaste à propos de ce pas vers l'avenir. Je crois sincèrement que ce changement représentera mieux qui nous sommes et qui nous représentons, et qu'il améliorera en fin de compte nos efforts de sensibilisation. Il sera également agréable pour notre personnel de ne plus avoir à répondre à des appels téléphoniques de personnes cherchant des conseils de jardinage!

Bien que cela soit peut-être évident, je pense qu'une partie importante de l'avenir consiste à réfléchir à notre passé et à reconnaître ceux qui ont fait partie de notre organisation. Historiquement, le CCH représentait un champ plus large de l'horticulture, englobant les producteurs de plantes ornementales, la floriculture et d'autres représentants de fruits et légumes. Au fil du temps, les situations ont évolué et ces groupes ont formé leurs propres associations, ce qui nous a permis d'axer notre attention et nos efforts sur les producteurs de fruits et légumes et les questions liées à la production. Même si les anciens membres ne font plus partie de notre association, ils font partie de notre histoire et nous nous retrouvons souvent à collaborer avec eux sur des sujets d'intérêt commun.

Bien que l'année qui vient de s'écouler ait été une fois de plus difficile pour un grand nombre d'entre vous, j'espère que vous pouvez vous consoler en sachant que les *Producteurs de fruits et légumes du Canada* travaillent pour vous. Quels que soient les défis qui se présenteront à l'avenir, nous continuerons de vous appuyer et nous nous efforcerons de préparer le terrain pour soutenir le succès continu des producteurs canadiens.



Jan VanderHout
Président



Message de la Directrice générale

« La seule constante dans la vie est le changement. »

Cette année a été une autre année mouvementée pour notre industrie productive et en pleine croissance. Nous sommes toujours fortement touchés par la pandémie de COVID-19, alors que les producteurs canadiens et les entreprises de fruits et légumes frais s'efforcent de faire face aux nombreux changements et de relever les défis actuels.

Les producteurs ont été constamment contraints de s'adapter rapidement à des exigences de santé publique en évolution continue en introduisant de nouveaux protocoles, règlements et infrastructures dans leurs opérations. Au cours de la dernière année, cette situation a été exacerbée par une main-d'œuvre plus instable et imprévisible, car l'accès aux travailleurs étrangers temporaires était volatile en raison des restrictions d'entrée et de voyage. Même pour les travailleurs qui ont pu entrer au Canada, les protocoles accrus de dépistage, de vaccination et de quarantaine ont ajouté un stress supplémentaire.

Alors que les producteurs s'efforcent de se conformer aux exigences de santé publique pour assurer la sécurité de leurs travailleurs et de leurs communautés, le fardeau financier sans précédent qui y est associé constitue tout un défi à relever. Deux ans exactement après le début de la pandémie, il y a encore des augmentations substantielles des coûts et des retards le long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui menace la stabilité et la viabilité économique à long terme du secteur nord-américain des fruits et légumes frais. Malheureusement, il a parfois été difficile d'obtenir un soutien financier significatif du gouvernement pour aider à compenser ces coûts et faire en sorte que les entreprises survivent aux changements imprévus.

Tout au long de la pandémie, le CCH a surveillé la façon dont la chaîne d'approvisionnement canadienne en fruits et légumes a été touchée par les problèmes liés à la COVID-19. Nous avons travaillé avec nos intervenants, y compris nos membres, nos partenaires de l'industrie et les représentants du gouvernement, pour trouver des solutions à court et à long terme aux problèmes et pour inciter les parties concernées à nous aider à mettre en œuvre ces solutions.

Nous nous sommes associés à des joueurs clés de l'industrie nord-américaine des fruits et légumes frais pour demander une action gouvernementale urgente afin de remédier aux perturbations importantes et continues de la chaîne d'approvisionnement qui ont un impact sur nos systèmes alimentaires. Nous avons également participé, avec d'autres chefs de file de l'industrie, à l'élaboration d'une stratégie nationale relative à la main-d'œuvre pour l'agriculture, afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre, et nous avons travaillé avec le gouvernement fédéral pour assurer la viabilité et la prestation continues des programmes de travailleurs étrangers temporaires.

Nous avons également souligné l'incertitude engendrée par la pandémie pour renforcer notre sensibilisation à la nécessité d'un mécanisme de protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes en cas de faillite, connu par beaucoup comme une fiducie réputée. Aujourd'hui plus que jamais, compte tenu des conditions incertaines actuelles, une fiducie réputée garantirait que les employés recevraient leurs salaires et que les vendeurs de fruits et légumes frais seraient prioritaires en cas d'insolvabilité, dont il y a eu des exemples à cause de la pandémie. Plus tôt cette année, nous avons demandé à nos

membres d'ajouter leurs propres voix à cette demande, en leur permettant d'envoyer facilement leurs propres lettres à leurs députés respectifs sur cette question importante.

Bien que les impacts continus de la pandémie de COVID-19 sont certainement toujours à l'avant-plan, le CCH a également été occupé à soutenir les producteurs canadiens dans d'autres dossiers.

Tout d'abord, reconnaissant que notre programme de communication est l'un de nos outils d'engagement les plus importants auprès des membres et des parties prenantes, nous avons entrepris une vérification plus tôt cette année pour nous assurer que nos messages sont partagés de la façon la plus efficace et efficiente possible. Nous nous sommes associés à une nouvelle entreprise de communication axée sur l'agriculture pour nous aider dans ce processus. Ensemble, nous avons apporté des changements - certains importants, d'autres plus modestes - au calendrier, au format et au contenu de certaines de nos publications régulières, comme les Avis aux membres, Horti-Concis et notre magazine Idées fraîches. De plus, nous avons introduit le résumé mensuel de défense des intérêts, En votre nom.

Nous avons également réalisé un certain nombre de projets de communication liés à des événements spécifiques, afin d'amplifier notre plaidoyer. Par exemple, nous avons consacré beaucoup d'attention à l'élaboration de ressources pour les membres pendant les élections fédérales de l'automne dernier, afin de les tenir informés des dernières nouvelles et des développements liés à notre industrie pendant que les Canadiens se rendaient aux urnes. Nous avons élaboré plusieurs documents détaillés pour guider les principaux décideurs et parlementaires sur les enjeux les plus importants pour nos producteurs à l'heure actuelle. Ces documents ont constitué la base de nos divers événements de lobbying tout au long de l'année et ont guidé notre engagement auprès du gouvernement.

Un autre projet majeur pour nous l'année dernière a été de jouer un rôle de premier plan dans la promotion et la célébration de l'Année internationale des fruits et légumes (AIFV) au nom de l'industrie canadienne des fruits et légumes frais. L'année 2021 ayant été déclarée Année internationale des fruits et légumes par les Nations unies, nous y avons vu une occasion

majeure pour notre industrie d'être reconnue aux niveaux national et international. Cela nous a également permis de souligner l'importance de nos producteurs et des cultures qu'ils produisent pour l'approvisionnement mondial en aliments sains. Nous nous sommes associés à un groupe de partenaires nationaux pour élaborer des messages et de la publicité autour de l'AIFL et le CCH était fier d'héberger la page Web canadienne officielle de l'AIFL sur son site Web.

En plus de projets spéciaux comme ceux-ci, nous continuons avec fierté de jouer le rôle de la voix des producteurs de fruits et légumes canadiens sur tous les enjeux importants qui touchent notre industrie – main d'œuvre, protection des cultures, commerce, gestion des risques de l'entreprise, entre autres - et nous sommes toujours prêts à répondre aux questions émergentes qui touchent nos producteurs.

Si ces dernières années nous ont appris quelque chose, c'est que, bien que les défis auxquels nous sommes confrontés restent constants, il en va de même de l'engagement de notre organisation à les relever, à soutenir nos membres et à adapter continuellement notre service et notre production afin de pouvoir vous servir au mieux. Le CCH plaide depuis longtemps pour que des changements soient apportés au sein du gouvernement fédéral afin que notre secteur puisse continuer à prospérer. Aujourd'hui, nous sommes également déterminés à faire en sorte de nous permettre de sortir plus forts que jamais de la pandémie et nous continuerons de travailler en votre nom pour atteindre cet objectif.

Alors que nous célébrons le centenaire de notre organisation, j'ai une confiance renouvelée dans l'engagement et la résilience de nos producteurs de fruits et légumes du Canada. À maintes reprises, vous avez relevé des défis et continué de les surmonter. Je suis fier et humble de travailler à vos côtés tous les jours, et je suis incroyablement optimiste face à ce que les 100 prochaines années nous réserveront.



Rebecca Lee, *Directrice générale*

EN CHIFFRES

117

Cette année, le CCH a déposé 117 rapports de communication auprès du Commissariat au lobbying du Canada. Chaque fois que notre personnel ou nos membres rencontrent des titulaires d'une charge publique désignée, un rapport correspondant doit être déposé en soulignant les thèmes abordés. Ce chiffre est le troisième plus élevé parmi les associations agricoles nationales, ce qui montre à quel point nous avons été actifs pour soulever des questions en votre nom à Ottawa.

13

Le CCH a présenté des soumissions dans le cadre de treize consultations au gouvernement en 2021, portant sur des enjeux tels que la compétitivité du secteur, la politique d'étiquetage des aliments, la transmission rurale à haut débit, les ajustements de carbone aux frontières et le commerce international.

3

En 2021, le CCH a présenté trois soumissions/témoignages aux comités permanents de la Chambre des communes sur la politique de tarification du carbone et les évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT).

12

Le CCH a écrit douze lettres à des ministres fédéraux et à des hauts fonctionnaires au cours de l'année dernière. Les domaines d'intérêt comprenaient le soutien lié à la COVID pour les producteurs de fruits et légumes, l'arrivée sûre et opportune des travailleurs étrangers temporaires, le soutien à l'isolement obligatoire, la santé et la sécurité des travailleurs, et les mesures réglementaires prises pour les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard.

8

En 2021, le CCH a envoyé huit communications et des déclarations conjointes aux ministres grâce à la collaboration du secteur agricole sur des questions telles que l'impact de la COVID-19 sur les agriculteurs et les mesures requises de la part du gouvernement, la mise en œuvre d'un mécanisme de protection financière, la résolution des problèmes de l'industrie liés à l'ACIA et les solutions proposées aux perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement.

50+

Au cours de l'événement annuel conjoint de sensibilisation CCH – ACDFL De la ferme à l'assiette de cette année, qui s'est tenu virtuellement, nous avons rencontré plus de 50 parlementaires et autres représentants gouvernementaux clés pour défendre les besoins et les priorités de l'industrie, notamment la protection des cultures, la protection financière, la main-d'œuvre et la durabilité.

1142

personnes suivent le CCH sur Twitter, dont un grand nombre sont des responsables politiques et des décideurs ou des dirigeants d'entreprises. Grâce au soutien de la nouvelle équipe de communication du CCH, l'augmentation de l'engagement sur les médias sociaux a été renforcée et continue d'aider le CCH à jouer un rôle actif et en temps réel, auprès des personnes et des organismes les plus influents du secteur et partout au pays.

Gestion des risques de l'entreprise



Les outils de gestion des risques de l'entreprise (GRE) sont essentiels pour le secteur agricole du Canada. Les événements de l'année dernière - notamment les impacts continus liés à la pandémie de COVID-19, la sécheresse et les feux de forêt dans tout l'Ouest canadien, les inondations et les glissements de terrain dévastateurs en Colombie-Britannique, et la détection de la galle verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard - ont vraiment mis en lumière l'importance cruciale de ces outils. Conscient que bon nombre de ces facteurs échappent au contrôle de nos producteurs, le CCH a plaidé avec acharnement auprès du gouvernement fédéral pour qu'il renforce davantage la série d'outils de GRE afin de s'assurer qu'ils bénéficient d'un soutien adéquat.

Défis de 2021

En plus de la pression régulière à laquelle les producteurs ont été confrontés ces dernières années, l'année 2021 s'est avérée encore plus difficile. Le secteur a fait face à un certain nombre d'obstacles imprévus et imprévisibles, qui ont laissé de nombreux producteurs vulnérables et sans protection financière adéquate.

En août, le CCH a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral afin de soutenir les producteurs touchés par les incendies de forêt et les sécheresses persistantes qui ont touché de nombreuses régions du Canada tout au long de l'été. Le gouvernement s'est finalement engagé à mettre 100 millions de dollars à la disposition des provinces par l'entremise du Cadre Agri-relance afin d'alléger les coûts. À ce moment-là il s'agissait d'un soutien indispensable qui a certainement aidé de nombreux membres à surmonter la tempête.

Malheureusement, en 2021, notre secteur a aussi dû faire face à d'autres incidents météorologiques extrêmes. Des précipitations sans précédent en Colombie-Britannique ont entraîné des inondations et des glissements de terrain dévastateurs, paralysant une grande partie des infrastructures

de la province et endommageant la production de nombreux producteurs pour cette année et les années à venir. Bien qu'une grande partie du rétablissement soit toujours en cours au moment de la publication, le CCH s'est engagé dans la mesure du possible avec ses membres de la Colombie-Britannique et a partagé les informations qui lui ont été fournies avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer que le soutien nécessaire en matière de gestion des risques de l'entreprise est fourni aux personnes touchées.

L'année 2021 a aussi été marquée par les mesures réglementaires prises contre les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. En plus de demander au gouvernement fédéral d'entamer des négociations pour assurer une réciprocité commerciale équitable, nous avons également fait pression pour obtenir un soutien financier immédiat afin d'aider à atténuer les graves pertes financières qui seront subies. Même si une enveloppe fédérale a été fournie, elle n'a pas répondu à l'ampleur de l'aide requise, et nous restons déterminés de continuer à apporter notre soutien, dans la mesure du possible.



Améliorations au programme Agri-stabilité

Le CCH a poursuivi ses efforts pour améliorer le programme Agri-stabilité en 2021. Il y avait un certain espoir que des améliorations substantielles seraient apportées à la suite d'une proposition faite par le gouvernement fédéral en novembre 2020, qui visait à supprimer la limite de la marge de référence (LMR) et à augmenter le taux de paiement de 70 % à 80 %. Bien qu'un nombre insuffisant de provinces ait approuvé l'ensemble de la proposition, nous avons célébré une étape importante lorsque les ministres de l'Agriculture fédérale, provinciaux et territoriaux ont convenu de supprimer la LMR pour l'année de programme 2020 et les années suivantes. Même si cela aidera les producteurs de nombreuses denrées (mais pas toutes) à travers le Canada, nous continuerons de travailler à l'établissement du consensus national requis parmi les provinces pour que l'augmentation proposée du taux de paiement franchisse la ligne d'arrivée. Bien sûr, nous savons que l'amélioration la plus significative pour les producteurs sera un retour du seuil de déclenchement à 85 %, et cela reste notre objectif prioritaire, en collaboration avec nos associations partenaires nationales.



Projet Agri-risques du CCH

Nous poursuivons notre travail d'analyse de la GRE afin d'explorer les conceptions de politiques qui répondraient mieux aux besoins des exploitations d'horticulture comestible. Au cours des 12 derniers mois, ce travail - qui englobait une analyse des réponses à une enquête menée auprès de producteurs partout au pays - a permis de déterminer qu'un produit basé sur la marge et/ou un produit basé sur le revenu sont deux conceptions d'assurance complémentaire qui présentent le plus grand potentiel du point de vue de la demande ainsi que pour ce qui est de combler une lacune en vue d'améliorer la gestion des risques. La prise en compte unique de la diversité des exploitations agricoles dans la conception répond à certaines des critiques négatives et des raisons signalées de la baisse des taux de participation au programme Agri-stabilité.

La prochaine étape de la recherche sera axée sur la collecte et l'analyse de données complètes afin d'avancer dans l'élaboration d'options de conception et d'une méthode d'évaluation actuarielle pour un éventuel produit complémentaire basé sur les marges et les revenus. Le travail prévu comprend une série de groupes de discussion avec les producteurs et d'autres parties prenantes clés, ainsi que l'évaluation des options de conception et la sélection. Cela permettra de se concentrer sur la conception candidate la plus viable pour un développement ultérieur.

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH s'engage à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires agricoles sur les priorités de la gestion des risques de l'entreprise, y compris sur la meilleure façon de tirer parti de nos activités de plaidoyer. Le CCH est impatient de continuer à informer ses membres sur le projet Agri-risques, au fur et à mesure que nous avancerons dans la prochaine étape tout au long de 2022.





Protection des cultures

Les outils de protection des cultures, comme les pesticides, les biopesticides et les organismes bénéfiques, sont essentiels à l'industrie des fruits et légumes frais pour assurer la santé des cultures et la sécurité alimentaire globale du Canada. Ces outils sont utilisés pour lutter contre les maladies, les insectes et les mauvaises herbes établis, ainsi que contre les espèces nuisibles envahissantes qui portent atteinte à la qualité et à la disponibilité des fruits et légumes cultivés au Canada.

L'utilisation appropriée des outils de protection des cultures pour obtenir une bonne santé des végétaux tout en protégeant la santé humaine et l'environnement est essentielle pour obtenir l'accès au marché. Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) élabore et fait progresser les politiques et les programmes de gestion de la protection des cultures qui favorisent l'accès au marché et encouragent la viabilité économique, la durabilité et la compétitivité des producteurs de fruits et légumes du Canada, tout en fournissant des aliments sains et sûrs aux consommateurs canadiens.

Impact de la COVID-19

- Les ressources de Santé Canada ont continué à être limitées en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, moins de documents réglementaires ont été publiés que d'habitude.
- Une fois de plus, le CCH n'a pas été en mesure d'accueillir ou de participer à des visites sur le terrain, et a assisté à des réunions avec des intervenants de façon virtuelle.
- L'atelier d'établissement des priorités du Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) pour les pesticides à usage limité s'est tenu en ligne en 2021, comme ce sera le cas en 2022. Le CCH participe activement à ces ateliers.

Réévaluations des pesticides

L'actuelle *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) exige que l'ARLA réévalue les pesticides tous les 15 ans. En 2021, l'ARLA a publié moins de consultations de réévaluation que d'habitude, non seulement en raison de l'impact de la pandémie, mais aussi parce qu'elle ne pouvait pas publier pendant la période des élections fédérales en raison de la convention de transition. Ainsi, l'ARLA a pris du retard dans son calendrier de publication au cours de l'année, mais a recommencé à publier à la fin de l'année.

Le CCH a suivi et/ou soumis des commentaires concernant les décisions de réévaluation proposées et finales pour la clothianidine, le thiaméthoxame, la lambda-cyhalothrine, la pymétozine, l'imidaclopride, la cyromazine, et l'examen spécial des néonicotinoïdes sur les abeilles courges.



Situation actuelle : Néonicotinoïdes

Après des années de réévaluations et d'examen spéciaux, l'ARLA a publié sa décision finale concernant l'insecticide néonicotinoïde imidaclopride en mai 2021. Heureusement, bon nombre des utilisations restantes de l'imidaclopride ont été jugées acceptables pour permettre la poursuite de l'utilisation. Néanmoins, certaines utilisations ont été annulées en raison des risques pour l'environnement, et le CCH s'est notamment inquiété de la perte de l'application en sillon sur les pommes de terre et de l'application au sol pour les légumes de plein champ. Ces pertes s'ajoutent aux restrictions annoncées précédemment pour protéger les pollinisateurs et les invertébrés aquatiques.

En juin 2021, l'ARLA a publié le projet de décision concernant l'examen spécial sur les abeilles courges pour les trois néonicotinoïdes, l'imidaclopride, le thiaméthoxame et la clothianidine, et a déterminé qu'aucune autre mesure d'atténuation n'était nécessaire.

Les efforts de l'industrie agricole pour fournir à l'ARLA des données sur l'utilisation et la surveillance de l'eau ont permis de conserver au moins certaines utilisations de l'imidaclopride, du thiaméthoxame et de la clothianidine. Pour ce qui est de l'avenir, le CCH prévoit la publication, au cours de l'année prochaine, des trois dernières décisions finales sur les néonicotinoïdes : abeilles courges, clothianidine et thiaméthoxame. Lorsque les données seront publiées, l'incertitude des dernières années entourant ces ingrédients actifs devrait finalement prendre fin.

Situation actuelle : Linuron

En août, le CCH a appris que l'herbicide linuron ne devrait pas être disponible au Canada en 2022 en raison d'un problème avec l'ingrédient actif. Le CCH a soumis des lettres à l'ARLA et l'a rencontrée pour réaffirmer le besoin essentiel de ce produit.

Heureusement, les efforts du CCH ont porté fruit puisque la situation a été résolue avant la fin de l'année. À la fin décembre 2021, l'ARLA a informé le CCH qu'elle avait travaillé avec le fabricant et qu'elle avait trouvé une solution, permettant la distribution du linuron par le fabricant pour la saison à venir.

Plaidoyer pour la protection des cultures

En 2021, le CCH a accordé une haute priorité à la défense des produits de protection des cultures et des changements réglementaires modernes dont ont besoin les producteurs, même si que les élections fédérales de 2021 ont forcé une pause temporaire des activités. La protection des cultures était une priorité de la campagne De la ferme à l'assiette de 2021, et le Groupe consultatif sur la protection des cultures (GCPC) du CCH a mené des activités de défense des intérêts avant et après les élections, dans la mesure du possible.

En 2021, le CCH a demandé au gouvernement fédéral d'agir sur les points suivants :

- Augmenter le financement essentiel de l'ARLA pour l'aider dans son approche nouvellement établie des réévaluations.
- Fournir un financement immédiat à l'ARLA pour
 - obtenir plus d'informations sur l'utilisation des pesticides dans le monde réel, et
 - administrer un programme national de surveillance des résidus de pesticides dans l'eau afin de fournir des renseignements essentiels et solides pour les évaluations des risques et l'analyse des tendances.
- Accorder au CLA une augmentation budgétaire permanente de 5 millions de dollars, dont le besoin est criant, avec des augmentations annuelles appropriées en fonction de l'inflation. Un tel financement permettra d'accroître la recherche sur les nouvelles utilisations des produits phytosanitaires et les stratégies de lutte contre les ravageurs, et de combler le retard de recherche causé par la pandémie de COVID-19. Le CLA n'a pas bénéficié d'une augmentation de budget depuis plus de dix ans, ce qui fait qu'il ne dispose que de ressources suffisantes pour mener 22 nouveaux projets de recherche en 2022, alors que les objectifs antérieurs étaient de 40 par année. L'augmentation permanente du budget demandée permettra de ramener la charge de travail annuelle du CLA aux niveaux antérieurs et contribuera également à résorber l'arriéré des demandes du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU) à l'ARLA, qui reçoit des fonds du CLA pour ce travail d'examen.
- Le CCH a eu de nombreuses réunions productives en 2021 avec l'ARLA et le CLA concernant ces questions.

Transformation de l'ARLA : Données, transparences et renouvellement du programme

Le 4 août 2021, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 50 millions de dollars dans la lutte antiparasitaire, soit 42 millions de dollars sur trois ans pour l'ARLA, 7 millions de dollars pour Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et 1 million de dollars pour Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).

Le CCH milite depuis de nombreuses années pour que l'ARLA reçoive davantage de fonds, et nous sommes donc très heureux de voir un investissement aussi important. Toutefois, le financement du ministre est assorti de plusieurs conditions, comme l'absence d'augmentation des limites maximales de résidus (LMR) avant le printemps 2022, la révision de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) et la création d'un comité d'experts scientifiques au sein de l'ARLA.

Le projet de transformation annoncé par l'ARLA en 2021 comporte quatre objectifs principaux ou « piliers » :

1. Consultation sur des dispositions spécifiques de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) :

Le CCH appuie la modification proposée à la LPA qui vise à cibler les réévaluations en fonction du risque au lieu du calendrier actuel de tous les 15 ans. Le CCH suivra de près toutes les révisions futures proposées à la LPA et les commentera afin de soutenir les intérêts de ses membres.

2. Renforcer la protection de la santé humaine et environnementale :

Le CCH soutient les améliorations apportées aux processus de l'ARLA visant à prioriser les travaux en fonction du risque pour la santé humaine et l'environnement.

3. Mieux éclairer les décisions réglementaires en améliorant l'accès à des données indépendantes, y compris un programme de surveillance de l'eau, la collecte de renseignements sur l'utilisation des pesticides et la création d'un comité consultatif scientifique (CCS) :

Le fait de disposer de la bonne information au bon moment aidera l'ARLA à prendre des décisions de réévaluation beaucoup plus éclairées et à réduire l'annulation d'ingrédients actifs de protection des cultures dont a tant besoin, ou de certaines de leurs utilisations, résultant de l'utilisation d'hypothèses conservatrices et du pire des cas. Le CCH est très enthousiaste à l'idée de voir ces projets progresser et a hâte de consulter et d'aider l'ARLA dans la mesure où les ressources le permettent.

Néanmoins, le CCH a fait part à l'ARLA de ses préoccupations quant au fait que la création du CCS pourrait retarder ou annuler les décisions des propres experts de l'ARLA en matière d'évaluation des pesticides. Le CCH suivra l'évolution de la situation.

4. Améliorer la transparence :

Le CCH soutient l'objectif de l'ARLA d'accroître la transparence, en particulier parce qu'elle encourage la consultation des intervenants et facilite la confiance du public.

Exposition après l'application

Le groupe de travail sur l'exposition après l'application s'est réuni deux fois en 2021. Le premier projet de recherche prévu concernera l'exposition des travailleurs aux résidus de pesticides lors de la récolte manuelle des pommes et ne devrait pas commencer avant 2023. Les protocoles sont en cours d'élaboration, avec des consultations effectuées sur la méthodologie d'application en situation réelle, afin de s'assurer que les conditions d'étude sont aussi réalistes que possible.





Rencontres virtuelles avec l'industrie et les producteurs

Le CCH a participé à plusieurs conférences et ateliers sur la protection des cultures en ligne en 2021. Il s'agit notamment des Journées de dialogue du printemps de CropLife Canada, de l'atelier d'harmonisation des LMR organisé par le California Specialty Crops Council, des réunions d'établissement des priorités pour les usages limités du CLA, des réunions de l'IR-4, de toutes les réunions de mise à jour des intervenants de l'ARLA, de Grow Canada, de l'AGA sur la protection des cultures de l'OFVGA, du Scotia Horticultural Congress et du Congrès annuel de la Nova Scotia Fruit Growers' Association.

Conseil canadien de la santé des végétaux

Le Conseil canadien de la santé des végétaux réunit les partenaires de la santé végétale de l'industrie, du milieu universitaire et du gouvernement afin de renforcer le système de santé des végétaux du Canada en établissant une orientation stratégique pour la mise en œuvre de la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada.

En 2021, le Conseil a continué de produire des résultats par l'intermédiaire de groupes de travail établis dans les trois domaines prioritaires qui sont la surveillance, la biosécurité et les interventions d'urgence. Au cours de l'année écoulée, le Conseil a également délibéré sur l'évolution nécessaire pour assurer sa viabilité à long terme et le succès de ses groupes de travail, et ce travail se poursuivra en 2022. Le CCH est le coprésident du Conseil représentant le secteur et participe aux trois groupes de travail.

POINTS SAILLANTS DES ACTIVITÉS :

Élaborations d'approches harmonisées pour la surveillance des ravageurs

Les communautés de pratique en matière de surveillance ont élaboré des protocoles harmonisés pour la surveillance inter-produits de trois ravageurs et ont confirmé la normalisation des échelles d'évaluation de la gravité de la maladie de la hernie des crucifères en usage au Canada. On continue d'explorer les possibilités de coordonner les approches de surveillance.

Fin de l'enquête sur la biosécurité pour les producteurs

L'enquête pancanadienne a enregistré 148 réponses après avoir été diffusée par plus de 100 associations de producteurs de fruits et légumes et de produits de base. L'analyse du sondage peut servir à l'élaboration d'une stratégie de communication visant à améliorer la sensibilisation et la mise en œuvre des pratiques de biosécurité à plusieurs niveaux.

Projet de procédure commune de notification

L'ébauche de la procédure de notification détaille l'engagement des partenaires clés lors de la détection d'un phytoravageur potentiel ou confirmé. Des commentaires sur cette procédure seront sollicités et des lignes directrices en matière de communication sont en cours d'élaboration, ainsi qu'un plan conçu pour améliorer la coordination des actions de tous les partenaires de la santé des végétaux lors d'une intervention d'urgence.



Conseil canadien sur les espèces envahissantes

Le Conseil canadien sur les espèces envahissantes (CCEE) est une voix nationale et une plaque tournante pour protéger le Canada des impacts des espèces envahissantes. Avec des membres et des chapitres de tous les coins du Canada, ainsi que des gouvernements et des entreprises, le CCEE rassemble les gens pour élaborer des solutions pratiques afin de prévenir la propagation des espèces envahissantes. Le CCEE est dirigé par un conseil d'administration composé de quatre membres provenant des gouvernements, des entreprises, des groupes autochtones, des organisations et des chapitres, qui l'aident à atteindre ses objectifs. Le CCH siège au conseil d'administration du CCEE. Le CCEE a étendu son réseau de chapitres à 11 chapitres à travers le Canada en 2021. Un chapitre est le conseil sur les espèces envahissantes de sa province ou de son territoire. Le réseau de chapitres travaille en collaboration sur les initiatives relatives aux espèces envahissantes au Canada et, en 2021, ses chapitres ont siégé à divers groupes de travail pour élaborer conjointement de nouveaux programmes, dont « Ne les relâchez pas! » Le CCEE a également organisé avec succès le Forum nord-américain sur les espèces envahissantes en mai 2021, attirant près de 200 participants et plus de 30 conférenciers. Les plans pour 2022 comprennent trois conférences nationales axées sur des sujets clés, dont le changement climatique, l'établissement de plus de partenariats avec l'industrie et la croissance de l'équipe du CCEE.

REGARD VERS L'AVENIR

Par le biais d'un plaidoyer ciblé, le CCH continuera de demander le rétablissement du financement en baisse du CLA pour lui permettre de poursuivre son travail vital à l'appui de la boîte à outils canadienne de protection des cultures. Le CCH continuera également de travailler en étroite collaboration avec l'ARLA dans le cadre de son projet de transformation et participera activement aux consultations de l'ARLA afin de s'assurer que les améliorations proposées aux processus sont efficaces et fondées sur la science, et qu'elles répondent aux besoins des producteurs. Comme nous l'avons mentionné, l'ARLA a reçu une importante augmentation de son financement pour les trois prochaines années, mais le CCH devra faire pression pour que cette augmentation devienne permanente.

Le CCH continuera de surveiller les réévaluations de l'ARLA et d'y réagir. La rétroaction des producteurs, sous forme d'anecdotes, de commentaires, de préoccupations ou de réponses à des sondages, demeure essentielle à ce processus, et le CCH est heureux d'avoir obtenu des succès dans certaines des décisions réglementaires finales publiées par l'ARLA en 2021.

En regardant vers l'avenir, le CCH prévoit continuer de travailler en étroite collaboration avec tous les intervenants et de communiquer clairement des messages unifiés qui seront entendus et pris en compte par le gouvernement canadien, et qui favoriseront la confiance dans les preuves scientifiques.



Rapport d'étape concernant les réévaluations

Décisions de réévaluation proposées par l'ARLA en cours ayant un impact sur l'horticulture (mise à jour : 11 février 2022)
(Prévisions jusqu'à : décembre 2023)

FONGICIDES

Matière active	Tébuconazole Groupe 3	Difénoconazole Groupe 3	Zoxamide Groupe 22	Groupe Bacillus subtilis Groupe BM02
Nom commercial	FOLICUR Fongicide	INSPIRE Fongicide	ZOXIUM Fongicide	SERENADE, TAEGRO, Biofongicide
Statut de la consultation	Consultation publique (cyclique) : PRVD2021-08 23 juillet 2021	Consultation publique (cyclique) : PRVD2021-06 28 mai 2021	Consultation publique (cyclique) : Janvier 2022	Consultation publique (cyclique) : Avril – Juin 2022
Catégorie de réévaluation	1	2	1	3
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture	Acceptable pour une utilisation continue avec mesures d'atténuation	Acceptable pour une utilisation continue avec mesures d'atténuation		
Utilisations horticoles alimentaires proposées qui seront touchées	Asperge	légumes Brassica, légumes à bulbe, cucurbitacées, légumes-fruits, pommes de terre, artichauts chinois, topinambour, canna comestible, patate douce, fruits à pépins, raisins	potatoes, raisins, oignons (bulbe)	asperges, Groupe de cultures 13 (baies de brousse, et baies de canne), Groupe 13-07 (baies et petits fruits), bleuets en corymbe et bleuets bas, Groupe 5 (légumes de choux), Groupe 6 (légumineuses), Groupe 3 (légumes à bulbe), Groupe 1 (légumes à tubercules), pommes de terre, betteraves à sucre et betteraves de jardin, Groupe 9 (cucurbitacées), Groupe 8 (légumes-fruits), tomates, poivrons, raisins, Groupe 4 (légumes à feuilles), laitue, épinards, céleri, Groupe 11 (fruits à pépins), pommes, Groupe 12 (fruits à noyau), radis, navet, rutabaga, fraise, Groupe 19 (herbes et épices)

FONGICIDES - suite

Matière active	Azoxystrobine Groupe 11	Chlorothalonil Groupe M5	Picoxystrobine Groupe 11	Fenbuconazole Groupe 3	Triticonazole Groupe 3
Nom commercial	QUADRIS Fongicide	DACONIL, BRAVO, ECHO, CHLOROTHALONIL, EQUUS	ACAPELA, CEREFIT A Fongicide	INDAR Fongicide	CHARTER HL Fongicide
Statut de la consultation	Consultation publique (cyclique) : Juillet – Septembre 2022	Consultation publique (examen spécial) : PSRD2022-01 11 février 2022	Consultation publique (Examen spécial) : Octobre – Décembre 2022	Consultation publique (cyclique) : Janvier - Mars 2023	Consultation publique (cyclique) : 30 mars 2021
Catégorie de réévaluation	1			1	1
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture		L'ARLA propose l'annulation de toutes les utilisations, sauf sur les plantes ornementales de serre, en raison des risques pour la santé et l'environnement			
Utilisations horticoles alimentaires proposées qui seront touchées	pois et haricots mange-tout, pommes de terre, tomates de plein champ, maïs sucré, ginseng, asperges, épinards, carottes, daikon, rutabaga, navet, betteraves de jardin, radis, cerises de terre, chou, canneberges, céleri, fraises, bleuets, patates douces, cucurbitacées, plantes ornementales de serre et d'extérieur	carotte, panais, pomme de terre, oignon (sec bulbeux et vert en botte), cultures de chou (brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou), tomate (de transformation), asperge, bleuets en corymbe, cerise (aigre-douce), maïs sucré, pêche, nectarine, canneberge, plantes ornementales d'extérieur	légumineuses à gousses comestibles, légumineuses succulentes, pommes de terre, oignons, arachides	fruit à noyau, bleuets (en corymbe)	maïs sucré traitement de semences

INSECTICIDES

Matière active	PYRÉTHRINES GROUPE 3	Clothianidine (abeilles courges) GROUPE 4A	Thiaméthoxame (abeilles courges) GROUPE 4A	Imidaclopride (abeilles courges) GROUPE 4A
Nom commercial	SAFER'S, BUG-X Insecticide	CLUTCH Insecticide	CRUISER, ACTARA Insecticide	ADMIRE Insecticide
Statut de la consultation	Consultation publique (nom. avant 1995) : PRVD2020-08 Mars 2021 Décision finale : Octobre 2022	Consultation publique (examen spécial) : PSRD2021-02 Juin 2021	Consultation publique (examen spécial) : PSRD2021-02 June 2021	Consultation publique (examen spécial) : PSRD2021-02 June 2021
Catégorie de réévaluation				
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture	Les utilisations approuvées sont limitées aux cultures et aux utilisations figurant sur les étiquettes de la classe commerciale : poivrons de serre, bleuets, raisins, framboises, herbes, épices, poires, haricots pinto, haricots mange-tout et haricots beurre, tomates. Utilisations sur les étiquettes nationales révoquées.	Acceptable pour une utilisation continue	Acceptable pour une utilisation continue	Acceptable pour une utilisation continue
Utilisations horticoles alimentaires proposées qui seront touchées	asperges, bleuets, haricots, brocoli, choux, choux de Bruxelles, chou-fleur, céleri, concombre, aubergine, raisin, chou frisé, laitue, feuilles de moutarde, épinards, poivrons de serre, pommes de terre, radis, framboise, tomates, navets	pomme de terre (traitement des morceaux de semences Nipsit), patate douce, fruits à pépins, raisin, fraise, cucurbitacées, fruits à noyau	maïs sucré, haricots, pois, cucurbitacées, pommes de terre, légumes à feuilles (groupe 4), légumes Brassica (groupe 5), légumes-fruits (groupe 8-09), pommes, pommets, poires, poires orientales, légumes-racines, baies de canne, baies de brousse, cerises, baies à faible croissance, poivrons de plein champ, poivrons de serre	potatoes, légumes-racines (1-B), légumes-tubercules et légumes-cormes (1-D), patate douce, feuilles de légumes-racines et de légumes-tubercules (2), légumes-feuilles (4-A), pétioles feuillus (4-B), légumes-feuilles Brassica (5), légumineuses (6), légumes-fruits (8), cucurbitacées (9), fruits à pépins (11), fruits à noyau (12), baies - petits fruits (13-A,B,F,G), canneberges, herbes (19-A), artichauts, traitement de semences dans le sillon, serre (arrosage et irrigation) : tomate, concombre, poivron, aubergine, laitue, légumes Brassica (5A)

INSECTICIDES - *continué*

Matière active	Abamectine GROUPE 6	Acétamipride GROUPE 4A	Clothianidine (général) GROUPE 4A	Thiaméthoxame (général) GROUPE 4A	Groupe Phéromones
Nom commercial	AVID, AGRI-MEK Insecticide/ Miticide	ASSAIL Insecticide	CLUTCH Insecticide	CRUISER, ACTARA Insecticide	DIVERSES PRODUITS Insecticide
Statut de la consultation	Consultation publique (cyclique) : Février 2022	Consultation publique (cyclique) : Janvier - Mars 2023	Consultation publique : Avril - Juin 2023	Consultation publique : Avril – Juin 2023	Consultation publique : Mai 2021
Catégorie de réévaluation	1	1		1	3
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture					Utilisations des produits suivants sur diverses cultures horticoles : 1-Dodécanol, 1-Tétradécanol, Codélure, acétate de (E,Z)-9-dodécényle, (E,Z)-11-tétradécénal, acétate de (Z)-9-dodécényle, acétate de (Z)-9-tétradécén-1-yle, (3Z,13Z)-acétate d'octadécadiène-1-yl), (Z)-11-tétradécénal, (Z)-11-tétradécén-1-ol, acétate de (Z)-11-tétradécényle
Utilisations horticoles alimentaires proposées qui seront touchées	tomates de serre, poivrons de serre, concombres de serre, pommes, poires, canneberges (sous-groupe 13-07A), fraises, céleri, pommes de terre, raisins, oignons à bulbe (sous-groupe 3-07A), oignons verts (sous-groupe 3-07B)	légumes-feuilles, cultures de choux (groupe 5), tomates de plein champ, fruits à pépins, pommes de terre, légumes-feuilles (groupe 4), cerises de terre, poivrons de plein champ, fruits à noyau, fraises, bleuets (en corymbe et bas), (groupe 13-07B), raisins, maïs sucré, rutabaga, pois et haricots mange-tout (sous-groupe 6B), pois à gousse comestible, asperges, baies de canne (13-07A)	Pomme de terre (traitement des morceaux de semences Nipsit), patate douce, fruits à pépins, raisin, fraise, cucurbitacées, fruits à noyau	Maïs sucré, haricots, pois, cucurbitacées, pommes de terre, légumes-feuilles (groupe 4), légumes Brassica (groupe 5), légumes-fruits (groupe 8-09), pommes, pommettes, poires, poires orientales, légumes-racines, baies de canne, baies de brousse, cerises, bleuets, poivrons de plein champ, poivrons de serre	pommes, pêches, nectarines, cerises, prunes, prunes, abricots, poires, aubépines, fruits à pépins, fruits à noyau, bleuets en corymbe, cultures ligneuses de pépinières ornementales

HERBICIDES

Matière active	Quizalofop-p-éthyle GROUPE 1	S-métolachlore et Énantiomère R Groupe 15	Atrazine Groupe 5	Groupe Acide gras	Glufosinate ammonium Groupe 10
Nom commercial	ASSURE II, YUMA, LEOPARD Herbicide	DUAL MAGNUM Herbicide	AATREX LIQUID 480	AXXE Herbicide	IGNITE, LIBERTY Herbicide
Statut de la consultation	Consultation publique (cyclique) : Avril – Juin 2022	Consultation publique (cyclique) : Mars 2022	Consultation publique (examen spécial) : Mars 2022	Consultation publique (cyclique) : Avril - Juin 2022	Consultation publique (cyclique) : Octobre – Décembre 2023
Catégorie de réévaluation	1	1		3	1
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture					
Utilisations horticoles alimentaires proposées qui seront touchées	pois, haricots mange-tout, baies d'amélanchier, rutabagas, légumes cucurbitacées	pommes de terre, betteraves (à sucre et rouge), tomates greffées, rutabagas, carottes, pois (de transformation), arbres fruitiers, fraises, brocolis, choux, choux-fleurs, feuilles de moutarde, bleuets en corymbe, poivrons de plein champ, asperges, cantaloup, concombre des champs, radis asiatique, céleri, cucurbitacées, aubergines, panais, patates douces, maïs sucré, haricots mange- tout, pommes de terre, betteraves rouges, pommes, abricots, cerises aigres-douces, pêches, poires, prunes, plantes ornementales d'extérieur, citrouilles, courges d'hiver, légumes cucurbitacées, baies de canne	maïs sucré	cultures alimentaires, serres	framboises, pommes, abricots, cerises (aigres-douces), bleuets, raisins, nectarines, poires, prunes, pêches, fraises, asperges, carottes, laitues, oignons, pommes de terre

AUTRES TYPES DE PRODUITS

Matière active	Kaolin	Sang séché Répulsif pour animaux	Ancymidole	1-Méthylcyclo- propène (1-MCP)	Chondrostérum pourpré (purpureum) (Souche : PFC2139)	Bromure de méthyle
Nom commercial	SURROUND Agent de protection des cultures	PLANTSKYDD Répulsif pour chevreuils	A-REST PGR	SMARTFRESH, ETHYLBLOC, RIPELOCK, EASYFRESH, HARVISTA, FYSIUM PGR	CHONTROL, LALICIDE CHONDRO PGR	TERR-O-GAS Fumigène
Statut de la consultation	Consultation publique (cyclique) : PRVD2021-12 Novembre 2021	Consultation publique (cyclique) : PRVD2021-11 Décembre 2021	Consultation publique (cyclique) : PRVD2021-10 Septembre 2021	Consultation publique (cyclique) : Février 2022	Consultation publique (cyclique) : Janvier 2022	Consultation publique Consultation (Examen spécial et cyclique) : Juillet – Septembre 2022
Catégorie de réévaluation	3	3		3		1
Décision proposée ayant une incidence sur l'horticulture		Acceptable pour une utilisation continue				
Utilisations horticoles alimentaires proposées qui seront touchées	fruits à pépins, fruits à noyau, raisins, cucurbitacées, pommes de terre, carottes, légumes à feuilles (à l'exclusion Brassica), framboises, fraises, oignons, échalotes	plantes ornementales d'extérieur	fleurs	pommes, poires, tomates, plantes ornementales	inhibition de la germination dans le cerisier de Virginie et le nerprun	tomates, plantes ornementales

*Les réévaluations de **catégorie 1** ont les délais prévus les plus longs et exigent généralement la soumission d'informations avant de procéder à la mise à jour des évaluations des risques. Les évaluations peuvent comprendre, sans s'y limiter, l'examen des nouvelles études et l'application de paramètres toxicologiques révisés dans les évaluations de l'exposition. Dans certains cas, une matière active ayant un grand nombre d'utilisations, des questions scientifiques émergentes et/ou des données de surveillance étendues peuvent contribuer à l'augmentation du niveau d'effort et à l'allongement des délais d'examen requis pour compléter un document de décision proposé.

Les réévaluations de **catégorie 2** n'exigent généralement pas la présentation de renseignements supplémentaires à l'ARLA, mais elles peuvent comprendre une évaluation détaillée de certains aspects, comme la mise à jour d'une évaluation des risques à l'aide d'hypothèses actuelles ou l'inclusion de nouveaux renseignements supplémentaires dans les estimations relatives à l'eau potable.

Les réévaluations de **catégorie 3** sont celles où toutes les composantes peuvent être adéquatement traitées par les examens précédents et où une nouvelle évaluation détaillée n'est pas justifiée ; cependant, le résultat d'une réévaluation de catégorie 3 pourrait quand même exiger que les étiquettes des produits soient mises à jour pour répondre aux exigences actuelles en matière d'étiquetage.



Énergie, environnement et changement climatique

Afin de suivre le rythme des priorités du gouvernement, le CCH a placé un accent important sur son travail d'élaboration et d'influence des politiques relatives à l'énergie et aux carburants, aux émissions de gaz à effet de serre, à l'eau et au changement climatique. Si une chose est devenue évidente grâce à nos activités de défense des intérêts au cours de la dernière année, c'est que l'environnement demeure une priorité absolue pour le gouvernement fédéral et que le secteur doit participer activement au dialogue en cours. Notre groupe de travail sur l'énergie, l'environnement et le changement climatique contribue à orienter ces conversations, de sorte que les producteurs restent à l'avant-plan lorsqu'il s'agit d'action en matière de climat. Cela permet non seulement d'assurer la compétitivité et la croissance du secteur, mais aussi de faire en sorte que les producteurs soient reconnus pour les mesures qu'ils ont prises depuis longtemps en tant que gardiens de la terre.

Collaboration avec l'Agriculture Carbon Alliance

Une grande partie de ce travail a été réalisée en collaboration avec la nouvelle Alliance sur le carbone d'origine agricole (*Agriculture Carbon Alliance (ACA)*), dont le CCH est un membre fondateur. L'ACA regroupe plus de 15 organisations agricoles nationales représentant les principaux produits agricoles afin de travailler en collaboration sur des questions liées au dossier de l'énergie. Les principales priorités politiques du groupe sont la rentabilité des exploitations agricoles, la protection de la compétitivité nationale et internationale et la reconnaissance du rôle important des agriculteurs dans les programmes environnementaux fédéraux.

Par l'entremise de l'ACA, le CCH a participé à plusieurs réunions et de conversations avec des décideurs clés du gouvernement, et a publié des déclarations communes sur des questions prioritaires. Il s'agit notamment de tables rondes avec les ministres Bibeau et Wilkinson, ainsi que d'un certain nombre de réunions supplémentaires avec des cadres supérieurs d'autres membres du Cabinet.



Élaboration de l'indice national du rendement agroalimentaire du Canada

L'une de nos plus grandes réalisations de l'année a été de travailler en collaboration avec un nombre croissant de parties prenantes partout au pays pour élaborer le premier indice national de rendement agroalimentaire du Canada. Au moment de la publication, 80 organisations liées à l'agriculture et à l'agroalimentaire avaient rejoint l'effort. L'indice est fondé sur des paramètres acceptables à l'échelle mondiale et pertinents pour le contexte agroalimentaire du Canada. Ces paramètres sont maintenant nécessaires en raison de la demande accrue, à l'échelle nationale et mondiale, des progrès vers des résultats environnementaux et sociétaux. Les partenaires qui participent à cette initiative jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un cadre de durabilité solide qui présente une vision crédible du rendement pour les clients, les investisseurs, les organismes de réglementation et les consommateurs du secteur alimentaire canadien.



L'indice national permettra au secteur agroalimentaire canadien de présenter des références reconnues à l'échelle internationale afin d'accroître et de protéger sa part de marché, de projeter une présence plus forte sur la scène internationale et de susciter une plus grande confiance dans le marché national. Ce travail s'est concrétisé par l'élaboration de divers sous-indicateurs et paramètres dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la salubrité alimentaire, du bien-être sociétal et de l'économie. Le CCH demeure un partenaire directeur de cette initiative et a participé à divers groupes de travail.

Allègement pour les carburants agricoles

Une autre initiative sur laquelle le CCH a travaillé tout au long de l'année concernait la législation qui visait à étendre la définition des carburants agricoles admissibles à un allègement financier, afin de s'assurer qu'elle couvre les producteurs primaires de façon plus générale. En collaboration avec ses partenaires de l'industrie, le CCH a appuyé le projet de loi C-206, la Loi modifiant la *Loi sur la tarification de la pollution par les gaz à effet de serre*, qui aurait étendu l'exemption pour les carburants agricoles admissibles au gaz naturel et au propane commercialisables. Cette mesure visait à inclure la gamme complète des carburants utilisés par les agriculteurs dans l'agriculture primaire canadienne moderne.

En plus d'exprimer son soutien écrit au projet de loi, le CCH a également comparu devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes pour parler de ses avantages. Nous avons réitéré l'importance du chauffage et de la climatisation pour la production primaire de produits périssables, comme les fruits et légumes. Avoir accès à ces installations immédiatement après la récolte, et pendant l'entreposage, la manutention ou l'emballage, est essentiel pour réduire les pertes alimentaires et assurer un approvisionnement stable tout au long de la chaîne de valeur.

Bien que nous soyons heureux que le projet de loi C-206 ait été adopté par la Chambre des communes avec un soutien multipartite, il s'est éteint au Sénat lorsque les élections fédérales de l'automne ont été déclenchées. Des conversations plus récentes ont eu lieu sur la possibilité de réexaminer une proposition de politique similaire, et le CCH étudie les possibilités avec l'industrie et les représentants élus afin d'élaborer des stratégies pour y parvenir.

Consultation d'Environnement et Changement climatique Canada sur le Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre

Le CCH a soumis des commentaires dans le cadre de la consultation d'Environnement et Changement climatique Canada sur le projet de Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre. Nous avons exprimé clairement que le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre (GES) doit fournir une reconnaissance significative des activités agricoles qui réduisent le carbone et qu'il devrait être convivial, facile à appliquer et complet. Pour que le régime de crédits compensatoires soit en mesure d'obtenir des réductions réelles et quantifiables des émissions de GES, il faut également s'assurer que les agriculteurs, en tant que propriétaires de terres et d'infrastructures, comprennent l'opportunité et ont accès aux incitatifs financiers que les projets de crédits compensatoires peuvent offrir.

Notre recommandation primordiale est qu'Environnement et Changement climatique Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada doivent travailler en étroite collaboration avec les intervenants de l'industrie afin de s'assurer que des mesures de stimulation économique et des ressources sont fournies pour permettre aux organisations agricoles nationales et provinciales et aux agriculteurs individuels de contribuer au protocole et à l'élaboration et/ou à la gestion des projets afin que les activités d'intendance à la ferme soient reconnues et encouragées. Le CCH appuie un régime national d'attribution de crédits de carbone qui comprend des activités agricoles représentant des réductions ou des améliorations d'élimination des émissions de GES réelles, quantifiées, vérifiées et uniques.

REGARD VERS L'AVENIR

Le gouvernement fédéral a clairement indiqué que l'environnement et la lutte contre les changements climatiques demeureront une priorité politique de premier plan à l'avenir. Nous l'avons constaté tout au long de la récente campagne électorale fédérale, et cela a été réitéré dans toutes les lettres de mandat des ministres. Nous prévoyons de nombreuses priorités législatives liées à l'environnement, et nous continuerons d'intensifier notre plaidoyer dans ce dossier alors que le gouvernement poursuivra son redressement écologique après la pandémie de COVID-19.





Normes de l'industrie et de la salubrité alimentaire

Le CCH travaille en étroite collaboration avec les intervenants du secteur agricole et les représentants du gouvernement sur les questions ayant une incidence sur les normes de l'industrie, la salubrité alimentaire et la santé des végétaux. Cette approche vise à assurer que nos producteurs sont correctement équipés et disposent des ressources nécessaires pour fournir aux consommateurs des produits sains et frais de la plus haute qualité.

Renforcement des relations de travail avec l'ACIA

L'un de nos principaux objectifs tout au long de l'année a été de travailler avec l'ACIA pour favoriser une relation de travail plus transparente, plus réceptive et plus collaborative entre l'Agence et l'industrie. Un certain nombre de membres nous ont dit que les multiples obstacles réglementaires les empêchaient d'innover et de fonctionner de manière compétitive.

Grâce à de multiples conversations avec la direction de l'ACIA et avec les ministres de l'Agriculture et de la Santé, l'Alliance des fruits et légumes frais (le CCH, l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes et la Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes), nous avons réussi à soulever plusieurs questions qui posaient des défis considérables à nos membres. Parmi les principales priorités abordées, citons notamment,

- les exigences en matière d'étiquetage des aliments en vertu du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*;
- l'enquête nationale d'échantillonnage du sol où sont cultivées les pommes de terre;
- les autorisations d'essai de mise en marché (AMM);
- les inspections des oignons et le commerce avec les États-Unis;
- les contrôles à l'importation de la laitue romaine.

Le CCH et ses partenaires de l'industrie n'ont cessé de soulever ces préoccupations, soulignant que la mise en œuvre des règlements par l'ACIA a été trop rigide et peu pratique.



Exigences relatives à l'étiquetage pour les fruits et légumes frais en vertu du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)

On n'a pas encore réussi à s'entendre sur des solutions de rechange pratiques aux défis actuels concernant les exigences d'étiquetage du RSAC pour les fruits et légumes frais individuels et entiers qui sont suremballés dans des emballages protecteurs ou des sacs protecteurs. Nous comprenons à quel point la situation entourant les règlements a été frustrante pour nos membres touchés, et nous avons travaillé de façon proactive avec le gouvernement pour trouver des solutions. Cela comprend de multiples rencontres avec la direction et le personnel du programme de l'ACIA, ainsi qu'avec les ministres de l'Agriculture et de la Santé.

Tout au long de ces conversations, nous sommes restés fermes en demandant une confirmation claire de l'application de faible priorité, ce que nous avons reçu par écrit fin 2021. Il s'agit d'une victoire importante pour le secteur, et nous continuons à insister sur la nécessité de partager cette information tout au long de la chaîne d'approvisionnement, afin de garantir que l'inspection et les détaillants soient également pleinement informés.

L'International Federation for Produce Standards

L'*International Federation for Produce Standards* (IFPS) rassemble 10 organisations nationales du secteur fruits et légumes du monde entier pour assurer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement et la cohérence des normes internationales au sein de l'industrie des fruits et légumes frais. En tant que coprésidente de l'IFPS, la directrice générale du CCH a été invitée à participer aux réunions préparatoires au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ainsi qu'au Sommet lui-même, qui s'est tenu au mois de septembre 2021.

L'événement a réuni des dirigeants du monde entier pour discuter de milliers d'idées et de projets susceptibles de changer la donne dans le secteur agricole et agroalimentaire, notamment dans les domaines des solutions de production axées sur la nature, de la promotion de moyens de subsistance équitables et du renforcement de la résilience au sein de la production et de la distribution alimentaires. Au moment du sommet, 148 États membres des Nations unies avaient adhéré au programme et s'étaient engagés à contribuer à la mise en œuvre de ces initiatives. Le Groupe d'orientation du secteur privé a récemment partagé une déclaration des entreprises, dont le CCH était cosignataire.

Travail sur les questions de certification de GFSI pour les fruits et légumes frais

Par le biais de l'IFPS, le CCH a travaillé en collaboration avec des partenaires nationaux et mondiaux pour obtenir la représentation des producteurs primaires au Comité directeur et au forum consultatif des intervenants de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI). Nous comprenons à quel point les décisions prises par GFSI ont un impact sur nos producteurs, c'est pourquoi il est si important que leurs points de vue soient inclus dans les discussions.

Même s'il est difficile d'inclure le point de vue de la production primaire à la table de la GFSI, nous nous sommes également engagés directement auprès des détaillants canadiens, avec le soutien de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dans l'espoir de trouver un terrain d'entente pour minimiser l'impact des exigences de GFSI. La nature périssable de notre secteur nous rend uniques, et nous pensons que les protocoles de salubrité alimentaire à suivre doivent en tenir compte. Cependant, nous sommes heureux qu'en réponse, CanadaGAP introduira deux nouvelles options de certification non reconnues par GFSI.

REGARD VERS L'AVENIR

Le CCH continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires de l'industrie au Canada et dans le monde entier pour s'assurer que les questions relatives aux normes et à la salubrité alimentaire sont pratiques et n'entravent pas la compétitivité de l'industrie. Un élément important de ce travail consistera à continuer de renforcer la communication avec l'ACIA afin de minimiser le fardeau réglementaire que de nombreux membres continuent de subir. En guise de suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, l'IFPS organisera une conférence internationale sur la durabilité à l'automne, afin de continuer de faciliter le dialogue mondial sur l'agriculture durable. Les détails entourant cet événement seront partagés dès qu'ils seront disponibles. Pour soutenir l'innovation dans le secteur et en collaboration avec CanagPlus, le CCH a soumis une proposition sur l'élargissement de la portée du Programme de salubrité des aliments en serre CanadaGAP, au programme Agri-assurance d'AAC. Le projet vise à élargir la portée des programmes de salubrité des aliments CanadaGAP afin d'inclure des produits tels que les cultures racines qui ne sont pas traditionnellement cultivées en serre.





Main-d'œuvre

La main-d'œuvre est une question absolument essentielle pour les producteurs de fruits et légumes, et les défis posés par la pandémie de COVID-19 ont souligné son importance. Nous savons que le maintien de l'accès à la main-d'œuvre a été un facteur de stress important pour les producteurs partout au pays, et nous nous sommes efforcés de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour rendre les choses aussi faciles que possible. Cela a été possible en grande partie grâce au leadership du Groupe de travail sur la main-d'œuvre du CCH, au soutien continu d'intervenants alliés comme F.A.R.M.S., FERME et WALI, ainsi qu'à la collaboration avec le gouvernement fédéral.

Impact continu de la pandémie de COVID-19

En 2021, deuxième année civile de la pandémie, les producteurs ont dû faire face aux défis continus et à de nouveaux défis pour maintenir l'accès à une main-d'œuvre stable. Tout comme en 2020, les nouveaux travailleurs ont dû se soumettre à une quarantaine obligatoire tout en recevant un salaire et un logement fourni par l'employeur. Ces défis ont été compliqués par un régime de tests déroutant et parfois changeant. Les protocoles variaient d'une province à l'autre, et les fournisseurs de services mandatés par le gouvernement fédéral n'étaient pas en mesure de gérer la quantité de tests nécessaires pour les travailleurs étrangers temporaires (TET). Cela a entraîné des retards considérables et des travailleurs bloqués en quarantaine bien plus longtemps que la période d'isolement prévue.

Pour ajouter aux frustrations, le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des TET a pris fin au cours de l'été, même si les exigences relatives à l'isolement des travailleurs

étaient maintenues. Ce programme, pour lequel le CCH avait fait pression avec succès en 2020, offrait un soutien financier aux employeurs pour les aider à couvrir les frais des travailleurs en isolement et les coûts associés à la quarantaine de trois jours dans un hôtel. Nous avons exercé de fortes pressions pour que le gouvernement reconsidère cette décision, mais nous n'avons pas réussi à obtenir une prolongation du programme.

Ce qui a compliqué davantage la situation, c'est que les personnes qui ont fait une demande dans le cadre du programme avant son interruption ont connu des retards considérables dans le traitement, ce qui a eu pour effet d'entraîner une accumulation de dizaines de milliers de dollars de fonds à rembourser aux producteurs. Le CCH a continué d'intervenir auprès du personnel du programme à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour aider à faire escalader les cas de non-paiement, et continuera de faire pression sur le gouvernement pour que ces chèques soient envoyés le plus rapidement possible.

Consultation sur les exigences obligatoires proposées pour l'hébergement fourni par l'employeur

L'année dernière, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a conclu la première série de consultations sur sa politique relative au logement des travailleurs étrangers temporaires. Le CCH a participé activement à ce processus, notamment en organisant une table ronde d'intervenants au début de 2021 avec la ministre ainsi que la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), qui demeurent des partenaires très solides pour le CCH dans le dossier du travail. Les principales priorités soulevées lors de cette réunion étaient les suivantes : les solutions du programme doivent être réalisables pour les employeurs, les règlements doivent être axés sur les résultats et ne pas être trop prescriptifs, le calendrier et les dépenses doivent être pris en considération lors de la mise en œuvre, et l'engagement de l'industrie au début et tout au long du processus est essentiel.

Nous avons été heureux de constater que certaines de nos préoccupations ont été soulignées dans le récent rapport « Ce que nous avons entendu » publié par le ministère. Plus précisément, le rapport a reconnu que le gouvernement devait se pencher sur les répercussions financières que les nouvelles exigences auraient sur les agriculteurs. Bien qu'aucun détail n'ait été partagé sur les programmes d'atténuation des coûts qui pourraient être disponibles, nous surveillerons toute mise à jour.

Une autre conclusion encourageante qui ressort du rapport est la nécessité d'améliorer le régime d'inspection. Les membres nous disent depuis longtemps que les audits d'intégrité sont devenus inutilement lourds et EDSC a reconnu la nécessité de mieux coordonner ces audits dans plusieurs juridictions.

Modifications proposées au Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés

Le CCH a soumis des commentaires à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et à EDSC dans le cadre d'une consultation sur les changements réglementaires proposés, ayant des répercussions sur le programme des travailleurs étrangers temporaires. En collaboration avec son groupe de travail sur la main-d'œuvre, le CCH a réitéré l'importance du programme pour les producteurs de fruits et légumes, et leur engagement à renforcer la protection des travailleurs qui entrent au Canada. À cette fin, nous avons encouragé EDSC et IRCC à élaborer une politique d'orientation qui décrit mieux la façon dont les règlements proposés doivent atteindre les objectifs visés et être mis en œuvre.

En outre, le CCH a également souligné l'importance de maintenir l'intégrité du programme par le biais des nouveaux règlements, en particulier lorsque des informations sont recueillies auprès des employeurs. Cela implique de communiquer adéquatement ce que l'on attend de l'employeur, ainsi que les délais associés à la façon dont l'information doit être partagée. Grâce à une plus grande transparence du programme, les employeurs seront en mesure de se conformer à toutes les exigences qui leur sont imposées.

REGARD VERS L'AVENIR

Étant donné le caractère essentiel de la main-d'œuvre pour le secteur horticole, pandémie ou pas, le dossier de la main-d'œuvre demeure une priorité pour le CCH. Nous continuerons de travailler à réunir les multiples ministères qui participent à ces programmes essentiels et à nous assurer qu'ils travaillent ensemble pour offrir le meilleur service possible et minimiser les perturbations. Cela comprendra le suivi des mises à jour et des changements potentiels découlant du récent rapport du Bureau du vérificateur général du Canada intitulé « La Santé et la sécurité des travailleurs agricoles étrangers temporaires pendant la COVID-19. »

Nous nous réjouissons également de certaines initiatives qui devraient être lancées cette année. Tout d'abord, la création d'un système de programme d'employeurs reconnus pour les employeurs canadiens qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires. Il s'agit d'une demande de longue date du CCH, et nous sommes heureux de voir que ce dossier est inclus dans la lettre de mandat du ministre en tant que politique prioritaire et qu'il est régulièrement mentionné par les députés.

Nous sommes aussi heureux de l'engagement du gouvernement à créer une stratégie du travail agricole spécifique au secteur pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre persistantes et chroniques dans l'agriculture et la transformation des aliments. Une telle initiative se fait attendre depuis longtemps et permettra de mieux positionner le secteur pour accéder aux travailleurs intérieurs dans les années à venir. Nous avons hâte de travailler avec le gouvernement et les chefs de projet de l'industrie pour nous assurer que les commentaires des membres du CCH sont entendus et que la stratégie est réalisable pour les producteurs de fruits et légumes.





Commerce et mise en marché

Afin d'assurer la compétitivité et la rentabilité continues des producteurs de fruits et légumes canadiens, le CCH accorde une grande importance au soutien du commerce et à l'accès aux marchés. Il préconise donc l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce qui ont un impact négatif sur notre industrie, et il veille à ce que des pratiques commerciales équitables soient respectées. En 2021, le CCH s'est sérieusement penché sur l'initiative du code de conduite des distributeurs/détaillants du Canada, en veillant à ce que les voix des producteurs soient comprises autour de la table et que les priorités entendues de la part des membres soient prises en considération.

Initiative du Code de conduite des distributeurs/détaillants du Canada

À la suite de la nomination de la ministre fédérale de l'Agriculture et du ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en tant que coresponsables, une étude a été entreprise pour clarifier l'impact des frais de vente au détail et proposer des solutions potentielles qui profitent à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Afin d'assurer que les impacts supportés par les producteurs étaient pris en considération, le CCH a recueilli des informations auprès de ses membres concernant leurs inquiétudes quant aux pratiques actuelles de vente au détail. En collaboration avec nos collègues de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA), nous avons envoyé une liste commune des plaintes des producteurs primaires.

Même si les problèmes décrits allaient sans aucun doute au-delà de ce qu'un code pourrait inclure, le document a fait ressortir l'étendue des problèmes au niveau des producteurs, qui jusqu'alors n'étaient pas clairs pour le gouvernement. Les responsables gouvernementaux ont pris en compte notre contribution ainsi que les suggestions et recommandations de multiples intervenants de la chaîne d'approvisionnement. Au cours de l'été, les coresponsables FPT ont publié une déclaration recommandant à l'industrie de poursuivre un dialogue constructif afin d'élaborer une proposition concrète pour le contexte canadien et qui sera utile pour améliorer l'équité des relations entre les détaillants et leurs fournisseurs.



Depuis, la directrice générale du CCH a été nommée porte-parole du secteur pour maintenir les communications au niveau de l'association nationale, les membres du CCH ont formé un groupe de soutien spécial et le CCH a participé activement, en tant que membre du comité directeur, à l'élaboration d'un code de conduite national des distributeurs/détaillants.

Le 17 décembre 2021, le comité directeur a soumis un premier rapport à la ministre fédérale et aux ministres provinciaux et territoriaux de l'Agriculture. Ce rapport mettait en évidence les progrès réalisés par rapport au cadre de référence et aux principales étapes. Le comité a identifié quatre axes de travail nécessaires afin d'établir un code complet et viable pour l'industrie : la portée des produits et des entités couvertes, les principes commerciaux primordiaux, les mécanismes d'application et le règlement des différends.

Au fur et à mesure que les négociations progressent, des interventions plus larges des parties prenantes seront également entendues pour valider le contenu, et le CCH apportera sa contribution et s'assurera que la voix des producteurs est bien présente autour de la table. Le comité directeur se réunit chaque semaine et s'est engagé à élaborer une proposition à valider d'ici mars 2022.

Protection financière pour les producteurs et les vendeurs de fruits et légumes frais

Compte tenu de l'incertitude causée par la pandémie de COVID-19, le CCH a une fois de plus accordé une priorité absolue à la mise en place d'un mécanisme de protection financière pour les producteurs et les vendeurs de fruits et légumes frais par l'établissement d'une fiducie réputée. Nous avons mis cette politique en évidence dans les présentations que nous avons faites avant le budget fédéral de 2021. Cet enjeu a constitué un domaine d'intérêt pour notre événement de sensibilisation conjoint CCH-ACDFL *De la ferme à l'assiette* du printemps. Au cours de ces rencontres, nous avons reçu un appui solide de la part des membres de tous les partis politiques et nous avons identifié des alliés clés pour aider à faire avancer la politique.

Plus récemment, nous avons eu des conversations prometteuses avec le personnel de la ministre de l'Agriculture et du ministre de l'Industrie, des Sciences et de l'Innovation. Cette question a également été au centre de notre plaidoyer pendant la campagne électorale fédérale et tous les partis politiques fédéraux l'ont intégrée dans leurs programmes, à l'exception d'un parti. Plus récemment, nous avons discuté avec plusieurs députés de la possibilité de déposer un projet de loi d'initiative parlementaire sur l'établissement d'une fiducie réputée, et nous avons bon espoir de voir les possibilités offertes en utilisant cette voie.



Les problèmes continus de la chaîne d'approvisionnement

Récemment, le travail de plaidoyer du CCH s'est concentré sur les perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement qui ont ajouté une pression considérable sur le secteur des fruits et légumes frais. Plus précisément, nous avons souligné les points suivants :

- les pénuries de main-d'œuvre exacerbées tout au long de la chaîne d'approvisionnement en produits frais;
- les problèmes d'expédition, puisque le coût des conteneurs augmentant de manière exponentielle;
- l'augmentation spectaculaire du coût des intrants, y compris les produits de protection des cultures, les engrais et le matériel d'emballage.

En outre, le CCH et d'autres membres de l'industrie nord-américaine des fruits et légumes frais ont publié une déclaration commune soulignant la nécessité d'une action gouvernementale pour faire face aux perturbations en cours, ainsi qu'une série de solutions proposées pour aider à atténuer les impacts. Nous avons souligné ces questions auprès des principaux députés en tant que thème principal de notre série de rencontres postélectorales CCH-ACDFL, qui a remplacé l'habituel événement de sensibilisation *Moisson d'automne*. À l'avenir, nous continuerons de porter ces préoccupations à l'attention du gouvernement et de collaborer à la recherche de solutions pour aider à gérer le stress auquel nos membres sont confrontés.

Enquêtes commerciales américaines

Le 1er septembre 2020, le Bureau du représentant américain au commerce (USTR), le Département américain de l'agriculture (USDA) et le Département américain du commerce (DOC) ont annoncé un Plan pour les fruits et légumes saisonniers. Ce plan visait à répondre à la menace présumée pour les producteurs américains, que représente l'augmentation des importations étrangères de fruits et légumes saisonniers et périssables, notamment les importations de bleuets, de fraises et de poivrons frais. Il propose aussi l'établissement potentiel de nouveaux ordres de commercialisation, d'un nouveau programme de retenues et d'une application plus rigoureuse de l'étiquetage du pays d'origine pour les fruits et légumes frais.

Même si les témoignages et les mémoires présentés dans le cadre du processus du Plan pour les fruits et légumes saisonniers ont principalement porté sur les pratiques commerciales du Mexique, ces mesures ont de sérieuses répercussions sur les exportateurs canadiens de fruits et légumes saisonniers et périssables. Les enquêtes de sauvegarde mondiales ciblent les importations de toutes provenances, quel que soit le pays d'origine.

L'industrie canadienne a fourni les informations requises, avec le soutien du CCH dans la mesure du possible. À la suite de l'enquête, la Commission du commerce international des États-Unis (USITC) a publié un rapport selon lequel l'industrie nationale du bleuet n'a pas subi de préjudice grave (ou n'a pas été menacée de préjudice grave) en raison des fruits importés. Pour les fraises et les poivrons frais, il reste une « étape de surveillance » qui permet à la Commission de passer éventuellement à une enquête de sauvegarde accélérée.

Nous prévoyons que le dossier du commerce et de la mise en marché sera très chargé au cours de l'année à venir. Compte tenu du nombre élevé de nouveaux enjeux prioritaires, les besoins en matière de défense des intérêts augmentent. En plus du fait que les perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement ont une incidence sur le secteur, nous sommes déterminés à travailler avec le gouvernement pour aider à atténuer les défis commerciaux autant que possible. Le CCH continuera de militer fermement en faveur de l'établissement d'un mécanisme de protection financière pour les producteurs de fruits et légumes, et nous espérons que les conversations productives que nous avons eues au cours des derniers mois nous permettront de réaliser de véritables progrès dans ce dossier.

Nous suivons les négociations commerciales en cours avec le Royaume-Uni, l'Indonésie et l'Inde, et nous sommes conscients de l'importance d'élargir l'accès au marché pour les producteurs canadiens. Tout au long des consultations publiques, nous encourageons le gouvernement fédéral à veiller à ce que les accords de libre-échange jettent les bases d'une reconnaissance mutuelle de la salubrité alimentaire et des exigences sanitaires et phytosanitaires.





Soutien du secteur

Tables de consultation du secteur d'AAC

À la suite du lancement, en décembre 2020, des tables de consultation du secteur (TCS) qui ont remplacé le modèle de table ronde sur les chaînes de valeur, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a commencé à réunir des représentants du gouvernement et du secteur pour se pencher sur les questions systémiques et transversales qui touchent le secteur dans son ensemble. Cela a conduit à la création de quatre tables thématiques axées sur la réglementation souple, le développement durable, la demande des consommateurs et les tendances du marché, et le développement des compétences.

Alors que les tables rondes sur les chaînes de valeur, y compris l'horticulture, ne sont plus actives, le CCH a participé à trois des tables rondes thématiques, décrites ci-après.

Table sur la réglementation souple (TRS)

La TRS a pour mandat d'aborder les questions réglementaires horizontales et sectorielles ayant un impact sur l'agriculture et l'agroalimentaire. En août 2021, après un long exercice de priorisation, la TRS a créé deux groupes de travail. Le premier, sur l'expérimentation réglementaire, vise à réduire l'incertitude par la production de preuves pouvant être utilisées pour soutenir la prise de décision réglementaire. Le deuxième, auquel le CCH a participé, a pour but d'examiner les flexibilités réglementaires introduites lors de la pandémie de COVID-19 afin de déterminer leur utilité pour le secteur agroalimentaire et la possibilité de les appliquer de manière plus permanente dans la conception de la réglementation future. La TRS examinera les projets proposés par ces groupes de travail afin de sélectionner ceux qui seront abordés au cours de l'année à venir.

Table sur le développement durable

Le mandat de cette table est encore en cours d'élaboration, mais il comprend le soutien de la résilience du secteur agricole et agroalimentaire canadien à long terme en agissant comme forum pour un dialogue continu et délibératif entre l'industrie, les gouvernements et les autres parties prenantes. Il vise également d'explorer les moyens de démontrer la performance environnementale, notamment en tenant compte des efforts en cours dans l'industrie, et d'identifier les outils nécessaires pour accroître la résilience.

Table sur le développement des compétences d'AAC

À partir de la fin de 2021, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a commencé à faciliter une table ronde réunissant des intervenants de l'industrie afin d'acquérir une compréhension commune des compétences requises par rapport aux postes vacants chroniques ainsi que des priorités en matière de compétences futures, y compris la mise à profit des progrès technologiques. Les membres de la table représentent l'agriculture primaire, la transformation des aliments et des boissons, ainsi que les fournisseurs d'intrants et de services. Les réunions tenues à ce jour ont donné lieu à des conversations productives et à des séances de remue-méninges sur la façon dont le gouvernement et l'industrie peuvent collaborer sur cette question importante. À l'avenir, l'accent sera placé sur des stratégies novatrices de formation et de maintien en poste, ainsi que sur une meilleure participation des nouveaux venus dans le secteur.



Mise à jour du groupe de travail sur la pomme du CCH

Le groupe de travail sur la pomme (GTP) s'est réuni virtuellement deux fois en 2021, et a organisé des conférences téléphoniques pour discuter des questions émergentes selon les besoins. La session de travail comprenait des discussions sur les situations et les tendances du marché, l'estimation des récoltes, la protection des cultures, les priorités d'exportation et les projets de recherche. En ce qui concerne les tendances régionales de la récolte de pommes en 2021, les membres ont fourni les mises à jour suivantes :

- Québec - Les producteurs ont connu un printemps précoce et chaud, bien qu'ils aient connu deux vagues de froid qui ont eu un impact sur certaines régions. L'été a été plus doux que d'habitude, et les producteurs ont connu des conditions très humides qui ont augmenté la taille des fruits.
- Nouvelle-Écosse - Le printemps a été précoce, mais les conditions de croissance ont été bonnes dans l'ensemble grâce à des pluies opportunes.
- Ontario - La saison de croissance a été un mélange de mars à mai très sec, juin chaud et juillet humide. Dans l'ensemble, la qualité et la taille des pommes étaient bonnes, et la demande de produits locaux continue d'être très forte et régulière, tant au niveau de la vente au détail que de la vente directe aux consommateurs.
- Colombie-Britannique - Les producteurs de la Colombie-Britannique ont connu une sécheresse et une chaleur extrême qui ont eu des répercussions sur les arbres et les fruits, tout comme la fumée des incendies de forêt. Les pénuries de main-d'œuvre ont été fréquentes en Colombie-Britannique, notamment au sein de la main-d'œuvre canadienne.



Mise à jour du groupe de travail sur les cultures maraîchères du CCH

Le groupe de travail sur les cultures maraîchères s'est réuni tout au long de l'année pour discuter des problèmes qui touchent les producteurs. Au cours de ces conversations, les principales priorités ont été les enquêtes de la Commission du commerce international des États-Unis (USITC) sur les poivrons, les concombres et les courges; les questions de protection des cultures, notamment les alternatives au chlorpyrifos et la disponibilité du linuron; les défis continus liés à la disponibilité de travailleurs étrangers temporaires dans les exploitations des cultures maraîchères; et enfin, la suppression des inspections de classification pour les oignons exportés aux États-Unis.

Au cours de l'année à venir, les membres du groupe de travail collaboreront sur les questions prioritaires pour le secteur. Il s'agit notamment d'établir la priorité des projets pour la Grappe agro-scientifique pour l'horticulture 4, de trouver des solutions de rechange aux produits de protection des cultures en voie d'élimination, et de mieux collaborer avec d'autres groupes de travail sur des questions touchant la production des cultures maraîchères.

Mise à jour du secteur des fruits tendres du CCH

Les représentants du secteur des fruits tendres ont été heureux d'annoncer une bonne récolte pour la saison de croissance 2021. Les principaux défis rencontrés reflètent l'expérience d'autres groupes de fruits et légumes, c'est-à-dire une offre de main-d'œuvre instable et des difficultés d'accès aux travailleurs temporaires. Dans certains cas, la pénurie de main-d'œuvre a eu pour conséquence la non-commercialisation de produits.

Mise à jour du secteur du raisin du CCH

Les vendanges de 2021 ont été extrêmement difficiles, en raison de températures élevées et de précipitations record. Malheureusement, le temps instable a entraîné une compression des récoltes, certains producteurs ayant perdu des raisins. L'un des principaux points de discussion a été l'impact des réglementations et les problèmes commerciaux en cours, qui posent tous deux des défis considérables à l'industrie. En ce qui concerne les autres initiatives de l'année, le Réseau canadien de certification de la vigne continue de travailler avec les pépiniéristes pour mettre sur le marché des vins de raisins certifiés.

Il convient également de noter que les *Grape Growers of Ontario* célèbrent leur 75e anniversaire cette année, 2022.

Mise à jour du groupe de travail sur les baies du CCH

Les membres du groupe de travail sur les baies se sont réunis au printemps dernier pour examiner les questions prioritaires soulevées lors de l'Assemblée générale annuelle du CCH et discuter de la meilleure façon de collaborer pour soutenir le secteur. Les membres ont également examiné la santé des abeilles et la politique de pollinisation. Un groupe de travail sur les pollinisateurs a récemment été créé par l'entremise du Conseil canadien de la miel pour rassembler les leaders de l'industrie sur cette question, y compris des représentants du groupe de travail sur les baies du CCH. Le groupe s'est penché tout au long de l'année sur d'autres priorités politiques, notamment la garantie de l'accès à une main-d'œuvre stable, le financement des produits essentiels de protection des cultures et l'amélioration de l'accès au commerce.

Des travaux plus récents ont été réalisés en réponse aux inondations dévastatrices en Colombie-Britannique, qui ont eu des répercussions considérables sur la production de baies de la province. La collaboration avec le groupe de travail sur la gestion des risques de l'entreprise s'est avérée une priorité absolue, afin d'assurer qu'un soutien suffisant était disponible pour les producteurs touchés.



Profils de cultures

En partenariat avec le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le CCH coordonne la révision et la mise à jour des profils de culture. Il s'agit de documents qui donnent un aperçu de haut niveau de la production et un aperçu plus détaillé des pratiques de lutte antiparasitaire pour une variété de cultures agricoles au Canada. Chaque profil de culture est mis à jour aux trois ans. En 2021 - 2022, le CCH a travaillé avec le CLA et l'industrie pour mettre à jour les profils de culture suivants :

- Asperge
- Allium (oignon sec et poireau)
- Rutabaga
- Légumes de type Brassica (brocoli et chou)
- Carotte
- Maïs sucré





Secteur des légumes de serre

Tout au long de l'année, le secteur canadien des légumes de serre continue de répondre à la demande mondiale croissante en matière de fruits et légumes frais sûrs, nutritifs, de haute qualité et durables.

La croissance est soutenue par les producteurs qui investissent dans des infrastructures à forte intensité de capital, soutiennent la recherche et la technologie et adoptent des systèmes innovants.

Stratégie de croissance pour les légumes de serre

Compte tenu des élections fédérales et de la vision du gouvernement pour une économie à faible émission de carbone, où le Canada est reconnu comme un chef de file mondial en matière d'agriculture durable, nous avons renouvelé cette année nos efforts de sensibilisation en développant la Stratégie de croissance pour les légumes de serre afin d'en faire un important outil de promotion qui démontre « les raisons pour lesquelles c'est important » et « l'action requise » dans trois domaines clés :

1. Compétitivité, politique en matière de changement climatique et accès aux marchés internationaux.
2. Investissement et opportunité d'accroître la production et d'améliorer la capacité de la chaîne d'approvisionnement.
3. Protection contre les risques pour garantir la solvabilité, gérer les menaces émergentes et soutenir la résilience.

Le groupe de travail sur les légumes de serre a été actif tout au long de l'année, s'attaquant aux défis et identifiant des

solutions, notamment :

- trouver des solutions conformes au RSAC pour les étiquettes modernes sur les concombres longs anglais de serre;
- participer aux enquêtes de la USITC sur les poivrons et les concombres;
- faire valoir la nécessité d'exemptions de tarification du carbone dans le cadre de la *Loi sur la tarification de la pollution par les gaz à effet de serre*, afin de soutenir la compétitivité de l'industrie, tout en encourageant davantage la réduction des émissions.

Notre secteur est confronté à des défis considérables, notamment des pénuries de main-d'œuvre et une protection financière insuffisante, qui ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19.

Malgré les perturbations continues causées par la COVID-19 dans la chaîne d'approvisionnement, le secteur des légumes de serre reste déterminé à apporter des contributions tangibles à l'action climatique, à la salubrité alimentaire et à la reprise économique du Canada.



UN REGARD VERS L'AVENIR

Groupe de travail sur la recherche

À l'automne 2021, le Groupe de travail sur les légumes de serre a créé un nouveau groupe de travail sur la recherche afin de jouer un rôle consultatif actif en ce qui concerne la recherche sur les légumes de serre et le transfert de connaissances et de technologies. La collaboration, l'expertise et l'enthousiasme du groupe de travail ont éclairé les Priorités nationales en matière de recherche et d'innovation et constitueront un atout important au moment où le CCH préparera une demande de candidature à la quatrième grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture.

Normes de classification des légumes de serre

Le Groupe de travail sur les légumes de serre du CCH a fourni des commentaires et un soutien dans le cadre de la consultation publique de 2021 sur les normes canadiennes de classification proposées par l'ACIA pour les tomates de serre, les concombres de serre et les mini-concombres de serre, et attend avec impatience leur incorporation aux fins de référence.

Normes de gérance de l'agriculture protégée

Depuis janvier 2019, le CCH et les membres de notre groupe de travail sur les légumes de serre travaillent diligemment avec les intervenants du secteur et du gouvernement pour élaborer une norme nationale vérifiable dirigée par l'industrie qui soutiendra clairement la protection de la santé et de la sécurité humaines, ainsi que de l'environnement. Les normes de gérance de l'agriculture protégée fourniront les protocoles et les preuves d'audit pour aider les exploitants à identifier, prévenir et atténuer les risques associés à l'application de pesticides. Un manuel d'aide à la conformité contenant des conseils et des exemples supplémentaires sera également mis à la disposition des exploitants.

Toutes les serres équipées de systèmes de circulation en circuit fermé (catégorie 1) devront s'inscrire, réaliser leur audit virtuel et leur évaluation de l'eau, et recevoir une certification dans le cadre de la norme avant de pouvoir accéder aux produits phytosanitaires homologués par le programme PPC. Toutes les autres installations de serre (c'est-à-dire les systèmes ouverts) devront s'inscrire et remplir une autodéclaration de renonciation indiquant qu'elles ne font pas partie de la définition de la catégorie 1 afin d'avoir accès aux produits phytosanitaires homologués et étiquetés en serre par le programme PPC. Les détaillants agricoles vérifieront la conformité des documents. L'inscription sera disponible sur le site web de l'ANEP (https://awsa.ca/fr/) d'ici la fin février et les auditeurs seront disponibles à partir du 1er avril 2022. La conformité à l'audit et la certification sont requises pour le 31 décembre 2023.



L'INDUSTRIE CANADIENNE DES LÉGUMES DE SERRE

UNE PUISSANCE AGRICOLE

Clé de la reprise économique, de l'emploi, de l'action climatique et de la sécurité alimentaire du Canada

1,8M\$
DE VENTES
À LA FERME

1,4M\$

D'EXPORTATIONS



3,7M\$+

CONTRIBUTION ANNUELLE
À L'ÉCONOMIE DU CANADA



679kt+

DE PRODUCTION FRAÎCHE
EN 2020 SUR SEULEMENT 1 800 (4 470 ACRES)



7,4%

CROISSANCE MOYENNE DE
L'INDUSTRIE D'UNE ANNÉE SUR
L'AUTRE (VENTES À LA FERME
2015-2020)

L'UN DES PLUS GRANDS EMPLOYEURS DU CANADA

17,800

EMPLOIS DIRECTS



27,000

EMPLOIS TOTAUX SOUTENUS

UN BILAN SOLIDE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET D'INNOVATION

Des producteurs voués à l'excellence et à l'adoption rapide de nouvelles technologies et de pratiques durables



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

pour réduire les émissions
de carbone



SYSTÈMES DE RECYCLAGE

de l'eau et des
nutriments des plantes



LUTTE INTÉGRÉE ANTIPARASITAIRE

avec un minimum de
pesticides chimique



PROGRAMMES AUDITÉS

pour la salubrité
alimentaires, la sécurité au
travail, la manipulation et
l'utilisation des pesticides



Pomme de terre

Le Conseil canadien de la pomme de terre (CCPT) est soutenu par les membres de onze organisations provinciales de producteurs de pommes de terre provenant de huit provinces.

Après une incertitude majeure résultant de la pandémie au moment de la plantation de la récolte de 2020, on a constaté une reprise dans le secteur de la restauration en Amérique du Nord au moment de la plantation de la récolte de 2021. La superficie plantée en pommes de terre en 2021 était de 378 624 acres, soit une augmentation de 19 144 acres (5,3 %) par rapport à l'année précédente. Les augmentations les plus importantes ont été enregistrées en Alberta (7 823 acres), au Manitoba (7 200 acres) et au Nouveau-Brunswick (4 460 acres) en raison de la reprise du marché et de l'augmentation de la capacité de transformation dans ces provinces. La production canadienne de pommes de terre a été supérieure de 18,9 de quintaux à celle de l'année précédente (18,2 %). Des rendements exceptionnels dans les provinces de l'Est ont entraîné de fortes augmentations de production de 35,8 % et 58,3 % à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, respectivement. De même, le Québec (14,4 %) et l'Ontario (19,1 %) ont connu des augmentations de production par rapport à l'année précédente. Malgré l'augmentation importante des superficies, les conditions de croissance extrêmement chaudes et sèches ont entraîné des pertes de rendement importantes et la production globale a augmenté de 0,8 % au Manitoba et de 5,2 % en Alberta par rapport à 2020. La production a augmenté de 8,5 % en Saskatchewan. La Colombie-Britannique a été la seule province à signaler une baisse de la production (-3,5 %). Une insuffisance des besoins en pommes de terre de transformation dans l'Ouest canadien est évidente.

Impact continu de la COVID-19

Le passage aux réunions virtuelles du secteur s'est poursuivi en 2021. Le CCPT s'est réuni virtuellement en novembre 2020, ainsi qu'en mars et juillet 2021. En décembre 2021, les règlements de santé publique ont permis au CCPT de se réunir en personne/virtuellement à Ottawa pour la première fois depuis le début de la pandémie. Cette réunion a été l'occasion de reprendre contact et de discuter en profondeur, à l'échelle nationale, des détections de galle verruqueuse de la pomme de terre en 2021. Les groupes de travail du CCPT ont continué à se réunir virtuellement et ont démontré des progrès dans l'atteinte des objectifs. Toutes les activités de développement des marchés d'exportation sous l'égide de Pommes de terre Canada qui étaient axées sur la participation à des foires commerciales ont été annulées cette année en raison des restrictions de voyage. Le financement du programme Agri-marketing d'AAC pour deux années supplémentaires a été demandé avant la pandémie et a été approuvé au début de 2021, mais reste inutilisé en raison de ces annulations.

Recherche sur la pomme de terre et transfert de connaissances

Les progrès se sont poursuivis dans huit projets sur la pomme de terre (doryphore de la pomme de terre, mildiou, virus nécrotiques, évaluation des variétés, agriculture intelligente, ver fil-de-fer, mort précoce de la pomme de terre) financés dans le cadre de la Grappe agro-scientifique pour l'horticulture 3 d'AAC, la quatrième saison de culture étant terminée.

Le groupe de travail sur la recherche du CCPT a poursuivi la mise en œuvre du plan de transfert des connaissances de la Grappe 3 sur la pomme de terre, qui comprend les activités suivantes :

- À la suite de la publication d'un article d'aperçu de la Grappe 3 et du projet sur le ver fil-de-fer l'an dernier dans le magazine *SpudSmart*, cette collaboration s'est poursuivie avec des articles sur d'autres projets dans les numéros suivants (mildiou/hiver 2021; mort précoce de la pomme de terre/printemps 2021; doryphore de la pomme de terre/été 2021; évaluation des variétés/automne 2021).
- Webinaires sur les projets relatifs au ver fil-de-fer (novembre 2020) et au mildiou (mars 2021);
- Lancement du site Web de la Grappe de recherche sur la pomme de terre (potatoresearchcluster.ca, <https://french.potatoresearchcluster.ca/>) en novembre 2020 pour que les producteurs puissent accéder aux rapports des projets de recherche.

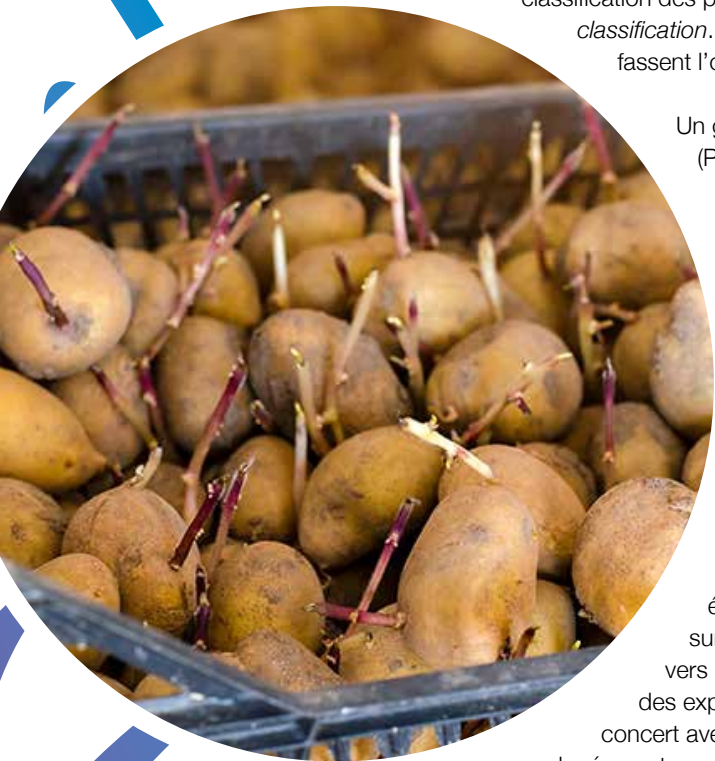
L'Alliance for Potato Research and Education (APRE) est financée par les producteurs canadiens de pommes de terre de transformation (PE, NB, MB, AB) ainsi que par leurs homologues américains et les principales entreprises de transformation. Des essais de recherche clinique sur la nutrition de la pomme de terre sont financés chaque année (environ 1 million de dollars US). Vingt-cinq études financées ont maintenant été publiées dans des revues évaluées par des pairs, six ont été soumises pour publication et quatorze autres études sont en cours.

Politique et réglementation

En mars 2021, un groupe de travail de l'industrie a achevé et examiné la révision des normes de classification des pommes de terre pour le volume 2 du *Recueil des normes canadiennes de classification*. On s'attend à ce que les normes de classification des pommes de terre fassent l'objet d'une consultation publique par l'ACIA en 2022.

Un groupe de travail de l'industrie et de l'ACIA poursuit l'examen de la Partie II (Pommes de terre de semence) du Règlement sur les semences en vue de son renouvellement. Un résumé de l'enquête auprès des parties prenantes est maintenant disponible. Les activités de l'ensemble du groupe de travail ont été suspendues en raison des élections fédérales, mais les membres de l'industrie ont continué à se réunir pendant cette période. Le groupe de travail et les équipes spéciales chargées d'examiner des aspects particuliers du Règlement, notamment la traçabilité, l'inspection sur le terrain, la certification, le classement, le mouvement, l'enregistrement des variétés, l'importation/exportation et les normes d'essai, reprendront leurs activités en 2022.

À la fin de l'exercice financier du CCH, la galle verruqueuse de la pomme de terre a été détectée visuellement en octobre 2021 dans deux champs de pommes de terre de transformation de l'Île-du-Prince-Édouard qui étaient déjà sous réglementation avec la récolte destinée à la transformation sur l'île. L'ACIA a suspendu l'exportation des pommes de terre de semence vers les États-Unis (É.-U.) le 2 novembre et a poursuivi avec une suspension des exportations de pommes de terre fraîches vers les États-Unis. Le CCPT, de concert avec le CCH, continue de plaider, au cours du présent exercice, en faveur de la réouverture des exportations de l'Île-du-Prince-Édouard vers les États-Unis.





Protection des cultures pour les pommes de terre

Au cours des années précédentes, le CCPT avait répondu aux consultations sur les projets de décision de réévaluation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) qui proposaient l'abandon de nombreux produits qui auraient eu un impact négatif sur les producteurs de pommes de terre au Canada. De nombreux produits ont été proposés pour que leur usage sur les pommes de terre soit annulé, mais après une consultation publique et des soumissions par tous les intervenants, y compris le CCPT, certains résultats positifs ont été communiqués dans les décisions finales de réévaluation qui ont permis de poursuivre l'utilisation sur les pommes de terre avec des mesures d'atténuation des risques mises en œuvre : lambda-cyhalothrine (insecticide Matador/Silencer); cymoxanil (fongicide Curzate/Tanos); cyromazine (insecticide Governor) et diméthomorphe (Acrobat/Zampros).

Le CCPT a poursuivi ses démarches auprès de l'ARLA concernant la reprise de l'homologation de la bifenthrine (insecticide Capture) pour la lutte contre le ver fil-de-fer dans les pommes de terre. À titre de mesure provisoire, l'ARLA a accordé une homologation d'urgence en Alberta, en Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard pour la saison d'utilisation 2021.

Le CCPT, de concert avec le CCH, a défendu avec succès les intérêts des producteurs auprès de l'ARLA afin de résoudre un problème réglementaire lié au linuron (herbicide Lorox L) avec le titulaire de l'homologation, permettant ainsi l'homologation et la disponibilité du produit pour la saison d'utilisation 2022.

Le CCPT a organisé en mars 2021 un webinaire sur l'impact, la biologie et la gestion du flétrissement bactérien (*Impact, Biology and Management of Bacterial Ring Rot*), présenté par M. Ron Howard Ph. D., et M. Mike Harding, Ph. D., auquel 127 personnes ont participé. Le webinaire a mis l'accent sur l'assainissement dans le contexte du développement d'un programme de biosécurité à la ferme pour cette maladie et d'autres menaces de maladies importantes dans les exploitations de pommes de terre. L'enregistrement du webinaire est accessible sur le site Web de la Grappe de recherche 3 sur la pomme de terre.

REGARD VERS L'AVENIR

Les organisations provinciales du CCPT ont mené une consultation auprès des intervenants de l'industrie à l'automne 2021 afin de déterminer les priorités de recherche provinciales pour le prochain cycle de financement (2023-2028). Un atelier national d'établissement des priorités, qui a eu lieu en novembre 2021, a permis de consolider les priorités provinciales dans un cadre national cohérent. Une révision de la *Stratégie nationale d'innovation et de recherche sur la pomme de terre 2023-2028* sera effectuée.

Comme la Grappe 3 se termine avec la dernière année de recherche sur le terrain, les activités de transfert de connaissances se déplaceront vers le résumé du projet et la production de matériel complet pour les producteurs afin de communiquer les résultats de la recherche.

On peut espérer que les activités de l'industrie en personne pourront reprendre au cours de cette année, y compris la reprise de la sensibilisation au développement des marchés.





Recherche

Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) soutient l'innovation dans le secteur canadien des fruits et légumes en gérant les demandes de financement et les projets de recherche subséquents qui portent sur les principales priorités du secteur.

Grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture 3

Grâce à un investissement de près de 21 millions de dollars (13 millions de dollars provenant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et 8 millions de dollars provenant de l'industrie) sur cinq ans, la grappe agro-scientifique pour l'horticulture 3 réunit l'expertise du milieu universitaire, de l'industrie et du gouvernement par l'entremise de 16 projets dans cinq groupes de produits (pommes, baies, serres, pommes de terre et légumes).

BILAN DE L'ANNÉE 2021

2021-2022 marque la quatrième année de projet et une deuxième saison de terrain pendant la pandémie. Les participants de la Grappe 3 ont persévéré face aux défis et se sont adaptés aux restrictions liées à la COVID, tout en poursuivant leurs activités de recherche. Les activités progressent, approchant de la fin du cycle de financement de cinq ans, avec des résultats



positifs et des succès à l'horizon. En tant que gestionnaire de la grappe pour l'horticulture, le CCH continue de surveiller les répercussions de la pandémie et communique fréquemment avec AAC, les chercheurs et les partenaires de l'industrie. Les mises à jour semestrielles destinées à l'industrie sont affichées sur le site Web du CCH à <https://hortcouncil.ca/fr/projets-et-programmes/projets-actuels/> et sur le site du Conseil canadien de la pomme de terre à <https://french.potatoresearchcluster.ca/le-partenariat-canadien-pour-lagriculture-et-le-programme-agri-science-program/>.

La Grappe agro-scientifique pour l'horticulture 3 est généreusement financée en coopération avec le Programme Agri-science d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, une initiative du Partenariat canadien pour l'agriculture, le Conseil canadien de l'horticulture, et des collaborateurs de l'industrie.



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada



CANADIAN
AGRICULTURAL
PARTNERSHIP
Innovate. Grow. Prosper.



Canadian
Horticultural
Council | Conseil
canadien de
l'horticulture

The voice of Canadian fruit and vegetable growers



Possibilités futures : Grappe 4

Le CCH se prépare activement à la possibilité d'établir une quatrième grappe agro-scientifique canadienne pour l'horticulture dans le cadre du prochain cadre stratégique pour l'agriculture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour 2023-2028.

Au cours des derniers mois, le CCH a consulté les membres de l'industrie par l'intermédiaire de ses groupes de travail sur les produits (pommes, baies, légumes de serre, cultures maraîchères et pommes de terre) afin de mettre à jour les priorités nationales en matière de recherche et d'innovation. Les grandes priorités identifiées sont les suivantes :

- l'automatisation de la production comme moyen de réduire les intrants de main-d'œuvre,
- la lutte contre les ravageurs,
- les technologies post-récolte et de stockage,
- le changement climatique/la météo (chaleur, sécheresse, événements climatiques extrêmes, etc.),
- la sélection et l'évaluation des variétés.

Pour plus d'informations sur le processus d'application de la Grappe 4 : <https://hortcouncil.ca/fr/projets-et-programmes/planifier-pour-la-grappe-4/> et <https://french.potatoresearchcluster.ca/>



Sensibilisation et communication

Au début 2021, le CCH a fait appel à une agence de communication pour l'aider à améliorer et à renforcer ses messages. Depuis, nous avons apporté divers changements dans le but d'offrir des communications plus fortes, plus ciblées et plus stratégiques à nos membres et à nos parties prenantes.

Au début 2021, le CCH a fait appel à une agence de communication pour l'aider à améliorer et à renforcer ses messages. Depuis, nous avons apporté divers changements dans le but d'offrir des communications plus fortes, plus ciblées et plus stratégiques à nos membres et à nos parties prenantes.

Ainsi, nous avons élaboré un calendrier plus régulier pour publier les avis aux membres et resserré le contenu inclus afin de nous assurer que les informations fournies sont aussi pertinentes que possible. Notre nouveau "En votre nom" fournit des mises à jour mensuelles sur notre travail de plaidoyer. Nous avons également modifié l'aspect et le format de notre bulletin électronique mensuel, Horti-Concis, afin de nous assurer que les mises à jour les plus intéressantes, les plus attrayantes et les plus cohérentes sont partagées régulièrement. Nous l'avons utilisé pour mettre en avant certains de nos bénévoles ainsi que nos associés nationaux, afin de diffuser davantage nos histoires et de mettre en valeur les membres dynamiques de notre industrie.

Une autre composante de la stratégie de communication améliorée du CCH a été de mettre davantage l'accent sur les médias sociaux. Nous avons partagé avec diligence les activités en cours sur Twitter et LinkedIn, et nous avons constamment affiché et interagi avec d'autres membres du secteur agricole. Le nombre de nos adeptes n'a cessé d'augmenter au cours de l'année. Nous apportons également des améliorations à notre site Web, afin de nous assurer qu'il contient les informations les plus récentes et les plus précises sur notre industrie en continue évolution.

Au cours de l'année écoulée, notre organisation a également joué un rôle de premier plan dans la planification et l'exécution des communications et du marketing entourant l'Année

internationale des fruits et légumes (AIFL). Le CCH était fier d'héberger la page Web canadienne officielle de l'AIFL sur son site Web et de contribuer à sensibiliser le public à cette année si cruciale et à l'importance de notre industrie.

En 2021, nous nous sommes de nouveau associés à l'ACDFL pour organiser deux événements majeurs. L'événement *De la ferme à l'assiette* au printemps et la série de rencontres postélectorales à l'hiver ont été des occasions majeures de réunir les leaders du secteur canadien des fruits et légumes avec des élus, des hauts fonctionnaires et des décideurs clés pour discuter des défis et des opportunités en cours. Les deux événements de cette année ont été un grand succès, avec un nombre record de rencontres.

Comme il y a eu des élections fédérales cette année, notre équipe a consacré beaucoup de temps et d'énergie à informer chaque parti de nos priorités et à préparer des documents pour guider nos membres tout au long de la campagne.

Tout au long de l'année dernière, nous avons également été occupés à planifier la célébration de notre centenaire. Nous sommes très enthousiastes à l'idée de célébrer cette étape importante avec vous tous.

Au CCH, nous comprenons que la communication est l'un de nos meilleurs outils pour atteindre nos objectifs, tant avec nos membres qu'avec toutes les parties prenantes. Nous nous engageons à adapter et à améliorer continuellement nos programmes afin de nous assurer de vous fournir des informations pertinentes, selon vos besoins, pour améliorer vos entreprises et notre industrie.



100
1922-2022

Celebrating resiliency, growth and opportunity
Célébrer la résilience, la croissance et les opportunités



100

1922-2022

Celebrating resiliency, growth and opportunity
Célébrer la résilience, la croissance et les opportunités



Canadian
Horticultural
Council

Conseil
canadien de
l'horticulture



2200 Prince of Wales, Suite 102 Ottawa, ON K2E 6Z9

E admin@hortcouncil.ca | **T** 613.226.4880 | **F** 613.226.4497

f @hortcouncil

t @CHC_CCH

hortcouncil.ca